

CRAC n° 144 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 27 avril 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE | 1 |
| DÉBATS | 1 |
| Débat sur les orientations de l'ajustement budgétaire pour l'année 2026..... | 1 |
| Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal..... | 1 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Échange de vues..... | 6 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Collignon – Mme Valérie Bluge – M. Julien Liradelfo – M. Loïc Jacob – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Christie Morreale. | |
| LISTE DES INTERVENANTS | 27 |
| ABRÉVIATIONS COURANTES | 28 |

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de Mme Christine Mael, Vice-Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

DÉBATS

Débat sur les orientations de l'ajustement budgétaire pour l'année 2026

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur les orientations de l'ajustement budgétaire pour l'année 2026, en application de l'article 135 du règlement.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je vais entamer mon exposé sur l'ajustement budgétaire du Gouvernement wallon qui s'est terminé le 17 avril dernier. J'essaierai bien évidemment d'être aussi complet que possible, sachant que ce sera plus facile pour vous tous de discuter sur la base des documents budgétaires qui vous parviendront avant la réunion de la Commission du mois de juin.

De plus, nous avons déjà eu l'occasion de faire les débats sur l'état de la Wallonie il y a peu, et cette réunion de la Commission n'a pas vocation à le refaire. Je me concentrerai donc ici sur les aspects purement budgétaires et financiers qui ont été chiffrés.

Enfin, je voudrais sincèrement remercier les membres de cette assemblée pour leur présence et les échanges à venir, mais encore plus particulièrement les services du greffe de ce Parlement qui ont ajouté une session supplémentaire pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions.

Avant de vous présenter plus en détail ce budget ajusté 2026, il me semblait utile de rappeler très brièvement les objectifs budgétaires pour 2026 qui s'articulent autour de trois axes.

Premièrement, maintenir la trajectoire budgétaire et d'assainissement budgétaire. D'emblée, il me semble utile d'indiquer que le déficit plus important que prévu en solde SEC en 2025 n'a pas d'impact direct sur le budget. Il ne faut donc pas confondre les comptes avec le budget et il ne faut pas non plus mélanger le solde brut à financer et les soldes de financement SEC. Si le solde de financement SEC est un outil utile de comparaison avec les autres entités et dont le déficit plus important que prévu ne me satisfait bien évidemment pas, je m'étonne que d'aucuns ne soulignent pas la légère amélioration du solde brut à financer qui est un meilleur indicateur pour l'accroissement de l'endettement.

Deux mille vingt-cinq était une mauvaise année sur le plan strictement comptable, c'est un fait. Cela étant, si l'on rapporte cette déviation par rapport au budget des dépenses, cette déviation n'est « que » de 2,61 %, ce qui n'est pas énorme et dans la marge d'erreur des cinq dernières années. En réalité, le gap exceptionnel est plutôt à trouver dans l'année 2022 qui avait connu une déviation de près de 2 milliards d'euros, soit 10 % d'écart par rapport au budget des dépenses. Pour rappel, cet écart important trouve principalement son explication dans l'effet d'annonce lié au Plan de relance. L'objet d'un budget est aussi une projection. Il est donc bien plus sain de viser juste dans une marge d'erreur de 3 % plutôt que d'avoir des déviations de l'ordre de 10 % qui doivent se payer par après, quand les engagements juridiques et politiques ont été pris et réalisés, car ceux-ci sont souvent difficilement révocables.

On peut également noter deux éléments qui viendront atténuer l'effet de ce résultat. Tout d'abord, lorsque nous percevrons les recettes certaines du fonds Kyoto, le compte viendra mécaniquement s'améliorer de 200 millions d'euros, ce qui portera l'écart définitif à -377 millions d'euros. Ensuite, on peut noter que le solde net à financer s'améliore entre 2024 et 2025, passant de -3,142 milliards d'euros à -2,870 milliards d'euros. Étant donné que la Région a un problème au niveau de l'endettement, cet indicateur est positif puisqu'il se réduit entre les deux derniers exercices.

Ce Gouvernement a toujours assumé les factures du passé jusqu'à présent – que ce soit au niveau des primes Énergie, du complément plan Marshall, de la situation de la SWCS, du marché Ukraine, de l'encours des infrastructures ou des allocations loyer – afin de limiter les reports de charges sur les exercices suivants.

Assumer un compte moins bon maintenant, c'est aussi en finir avec la politique de l'autruche et les effets d'annonce. L'impact du passé et d'un Plan de relance démesuré fait qu'aujourd'hui les finances de la Région sont clairement exsangues. On ne peut plus l'ignorer et l'on voit à quel point il est difficile de disposer de marges en cas de crise, qu'elle soit énergétique ou autre. La situation n'est pas bonne, comme je le dis depuis de nombreuses années. C'est à ce titre que je réclame des efforts continus pour rétablir la capacité à encaisser les chocs s'ils devaient encore advenir. Certains préfèrent, par principe, s'opposer sans nuance. C'est un constat, mais on a un cap et des dossiers importants à faire atterrir. Cela étant, pour conclure cet aparté dans le cadre de l'exercice qui nous intéresse ce jour, il me semble utile de rappeler ce qui suit.

Tout d'abord, il n'y a pas d'impact direct sur la trajectoire budgétaire puisque les efforts structurels ont bien été réalisés et que la trajectoire de solde brut à financer s'est légèrement améliorée.

Ensuite, la sous-utilisation SEC sera progressivement diminuée, notamment au vu de la fin du Plan de relance et d'une meilleure exécution des crédits, ce qui se matérialise concrètement dès l'ajustement avec une diminution de l'hypothèse de sous-utilisation de 85 millions d'euros. Comme vous le voyez au point 2 sur la *slide*, le Gouvernement a profité du conclave pour matérialiser certaines réformes passées récemment au Gouvernement et au Parlement. C'est le cas, par exemple, de la prime unique à l'embauche.

Enfin, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté inscrite depuis 2022 de réaliser des efforts structurels cumulatifs de réduction du déficit. D'ici fin 2026, ce Gouvernement aura réalisé près d'un demi-milliard d'euros d'efforts structurels, réduisant ainsi de manière pérenne l'accroissement du déficit. À ce titre, comme vous le savez, nous avons décidé via le décret-programme de maintenir cette année le mécanisme de compensation dit plan Marshall au même niveau que celui de l'année dernière. Nous avons donc compensé de façon temporaire cet effort structurel en moins. Nous devons trouver les efforts à due concurrence pour les prochains exercices.

Ainsi, afin de garder le même niveau d'économies pour 2026, ces 45 millions d'euros ont été compensés par des mesures non structurelles :

- 20 millions d'euros sur les projets recalibrés du Plan de relance ;

- 5 millions d'euros via un ajustement du calendrier « Voies hydrauliques » ;
- 20 millions d'euros via Wallonie Entreprendre.

Ces éléments ne sont normalement pas neufs, mais un bref résumé avant d'aborder les parties plus chiffrées me semblait utile.

Outre ce triple objectif à atteindre que je viens de vous présenter, le Gouvernement s'est également fixé trois balises qui ont guidé les discussions budgétaires.

Tout d'abord, et pour la troisième année consécutive, le Conseil régional du Trésor avait recommandé de considérer un montant de 3,3 milliards d'euros comme montant maximum finançable sur les marchés financiers pour 2026. Pour rappel, la réflexion du CORET a été de dire qu'il serait sans doute difficile d'aller chercher sur les marchés financiers un montant supérieur à 20 % des recettes de la Région hors produits d'emprunt sans dégrader significativement les conditions de financement de la Région. Cet objectif est dans la droite ligne de celui communiqué l'année dernière aux marchés financiers. Ainsi calculées, les recettes de la Région sont de l'ordre de 16,5 milliards d'euros hors produits d'emprunt et 20 % de ce montant correspond à la recommandation de 3,3 milliards d'euros.

Ensuite, et c'est un point important de cet exercice comme ces trois dernières années, le Gouvernement a décidé de fixer un montant d'économies structurelles au moins égal à celui réalisé en 2025. Je viens d'en toucher un mot par rapport aux compensations plan Marshall.

Enfin, comme vous le savez également, l'accord du gouvernement prévoyait un déficit en solde SEC de l'ordre de 2,015 milliards d'euros pour 2026 qui ne pouvait pas être dépassé afin de respecter nos engagements.

Ce rappel était utile de faire pour éclairer les raisons pour lesquelles cet ajustement est un travail principalement technique. À cet égard, on pourrait avoir tendance à penser que c'était un ajustement assez évident, mais nous avons souhaité maintenir les soldes du budget initial, alors même que le contexte international s'est encore une fois dégradé et que l'évolution de la situation est fortement incertaine.

À cet égard, nous avons choisi de garder le cap pour préserver l'équilibre entre les dégradations potentielles des conditions de financement, l'état des finances wallonnes et le besoin de préserver les politiques publiques sans coupes additionnelles massives.

Je ne m'attends certainement pas à ce que l'opposition ait la même lecture que nous, mais il me semble néanmoins utile d'expliquer pourquoi il ne nous apparaît pas opportun, à l'heure actuelle, de prendre des mesures budgétaires d'ampleur par rapport à la situation internationale que nous connaissons.

Enfin, la crise énergétique actuelle constitue un choc réel, mais de nature différente de celui de 2022. Elle ne remet pas en cause, à ce stade, la continuité du système énergétique, mais comporte un risque significatif de diffusion progressive à l'économie via les mécanismes inflationnistes.

Dans ce contexte, la priorité du Gouvernement wallon ne doit pas être de reproduire les dispositifs de soutien massif mis en place en 2022, mais de maîtriser la trajectoire budgétaire tout en anticipant les effets de second tour.

Trois lignes d'action concrètes peuvent être dégagées :

- premièrement, ne pas engager immédiatement de mesures généralisées de soutien. Une telle approche serait coûteuse, difficilement réversible et peu justifiée au regard de la nature actuelle du choc. Elle risquerait en outre de créer des effets d'aubaine et d'alimenter une dynamique inflationniste ;
- deuxièmement, mettre en place un dispositif de veille renforcée, permettant d'identifier rapidement les secteurs les plus exposés – transport, agriculture, certaines activités industrielles – et d'intervenir de manière ciblée si la situation devait se dégrader. Cette approche graduelle permet de conserver des marges de manœuvre tout en évitant une réaction prématurée ;
- troisièmement, accélérer les politiques structurelles déjà engagées, en particulier le renforcement des dispositifs de rénovation énergétique de type UREBA, le soutien aux investissements énergétiques des entreprises, le développement de solutions de production locale et renouvelable et la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du fonds social Climat.

Parallèlement, des mesures à faible coût et à forte portée symbolique pourraient être activées. C'est d'ailleurs les recommandations globales qui sont acceptées, à savoir la limitation de vitesse ou encore la réduction du chauffage dans les bâtiments publics afin de contribuer à une dynamique de sobriété énergétique. C'est dans ce cadre que chacun des ministres est appelé à travailler dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, en fonction de l'évolution de la situation.

Enfin, il convient d'intégrer pleinement les contraintes institutionnelles et budgétaires dans la prise de décision. Les marges d'action régionales sont limitées sur certains leviers – carburant, tarif social – et les effets d'indexation exercent déjà une pression significative sur notre budget. D'ailleurs, au regard du budget du Fédéral, on voit qu'ils ont également ciblé une aide de 80 millions d'euros qui se limite globalement aux gains réalisés par l'entité.

La Commission européenne et le FMI poussent d'ailleurs clairement les gouvernements à éviter les grands boucliers généralisés et à privilégier des aides temporaires, ciblées, avec date de fin, comme cela était d'ailleurs prévu au niveau du Fédéral.

Malgré cela, et en préservant les soldes budgétaires, le Gouvernement wallon a néanmoins décidé de débloquer certains moyens dans le cadre de cet ajustement pour les politiques suivantes :

- 60 millions d'euros pour les factures des travaux d'infrastructures : le Gouvernement wallon mobilise une enveloppe de 60 millions d'euros afin d'assumer l'encours des factures attendues pour les travaux réalisés dans le cadre du PIMPT et du programme Seine-Escaut, le RTE-T. Cette décision vise à apurer rapidement les montants dus et à garantir le paiement sans délai des entreprises ayant mené à bien les différents chantiers. En agissant de manière proactive, la Wallonie limite les intérêts de retard et assure une gestion rigoureuse au niveau des deniers publics. Il s'agit d'une mesure responsable qui soutient le tissu économique tout en préservant l'argent des Wallonnes et des Wallons ;
- 45 millions d'euros pour les entreprises avec la suspension de la réforme de compensation, le plan Marshall a permis de dégager 45 millions d'euros supplémentaires au service et au bénéfice des entreprises et entreprises. L'entreprise demeure intégralement exonérée pour les investissements réalisés depuis 2006. Aucune nouvelle charge ne sera introduite en 2026 ;
- 2 millions d'euros pour les aidants proches, c'est-à-dire 2 millions d'euros en année pleine et un peu moins de 1 million pour 2026. La Wallonie renforce son soutien aux aidants proches en développant l'offre de répit, identifiée comme une priorité. Dès 2026, ce sont 800 millions d'euros qui seront mobilisés pour atteindre 2 millions d'euros en année pleine dès 2027. Cet effort permettra de toucher entre 200 et 250 bénéficiaires supplémentaires, portant à plus de 1 000 le nombre total de bénéficiaires. Il s'agit d'offrir aux aidants proches un temps de pause indispensable pour préserver leur santé, leur équilibre et la qualité de l'accompagnement qu'ils assurent au quotidien. Cela s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement de reconnaître le rôle central des aidants proches dans notre société ;
- au niveau des primes à la rénovation, une somme de 5 millions d'euros est allouée à la Société wallonne du crédit social pour lui permettre d'honorer le stock de primes liées au dispositif Rénopack en 2026. Les emprunteurs ne commencent à rembourser la SWCS qu'une fois les travaux réalisés et les primes validées. Dans ce contexte, la SWCS doit ajuster en continu ses estimations de besoins de trésorerie ;

- 14 millions pour la rénovation des crèches. Guidé par l'objectif de continuer à offrir davantage de places d'accueil pour les familles, le Gouvernement confirme son soutien à la petite enfance en renforçant les moyens dédiés au maintien des places existantes. Les crédits d'engagement pour la rénovation des infrastructures passent de 6 à 20 millions d'euros en 2026, soit une augmentation de 14 millions. Ce renforcement permet essentiellement d'activer concrètement la programmation quinquennale prévue par l'arrêté relatif au subventionnement des infrastructures, sur base du cadastre établi fin 2025, qui évalue les besoins à près de 59 millions d'euros. Il cible les situations les plus urgentes : milieux vétustes, non conformes ou confrontés à des défis énergétiques, avec un risque de fermeture. Dans la continuité de l'appel « Rénovations urgentes 2025 », près de 1 200 places sont sauvées. Cet accord vise la sauvegarde durable de 1 000 places dès 2026, pour un objectif global de 5 000 places ;
- 10 millions d'euros pour les besoins IT-Digitalisation du SPW afin de répondre à des besoins métiers prioritaires au sein des SPW. Ces moyens nouveaux, constitués sous la forme d'une provision, seront pilotés par le SPW Digital, après accord du Gouvernement dans les prochaines semaines ;
- 4,2 millions d'euros pour la prévention des inondations. La Wallonie renforce les moyens consacrés à l'entretien des cours d'eau non navigables. Ces moyens supplémentaires permettent de mettre en place des actions préventives importantes afin de limiter les risques d'inondations et de mieux protéger les citoyens, les infrastructures publiques et les biens privés. Ils donnent aussi au gestionnaire régional la possibilité d'intervenir rapidement en cas d'urgence pour assurer et rétablir un écoulement normal des cours d'eau.

Ce n'est un secret pour personne : le contexte international s'est sensiblement dégradé depuis le déclenchement du conflit en Iran fin février. Le blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transitent environ 20 % de la production pétrolière mondiale, a entraîné une forte hausse du Brent, partiellement résorbée depuis la réouverture du passage. À cela s'ajoute la persistance des tensions commerciales transatlantiques, liées à la politique douanière américaine, qui fragilisent davantage les chaînes d'approvisionnement et érodent la confiance des agents économiques.

Nous évoluons donc dans un contexte de fortes incertitudes géopolitiques dont l'issue, à ce stade, demeure difficilement prévisible. Cet environnement géopolitique n'est pas sans incidence économique, en particulier sur les prix de l'énergie. Dans ce contexte, l'inflation en zone euro a été nettement révisée à la hausse et s'établit désormais à 2,6 % en mars, contre

1,9 % en février. Cette accélération ramène la hausse des prix à son niveau le plus élevé depuis l'été 2024.

Dans ce contexte macroéconomique, la politique monétaire de la zone euro joue un rôle structurant. Lors de sa réunion du 19 mars dernier, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés, tout en soulignant que la guerre au Moyen-Orient accroît fortement l'incertitude, avec des risques haussiers sur l'inflation et baissiers sur la croissance. Cela laisse entendre que toute décision à venir sur les taux directeurs sera dictée par les évolutions géopolitiques, ce qui rajoute une couche d'incertitude à la situation actuelle.

Pour rappel, le dernier cycle de baisses des taux directeurs de la BCE, conduit entre juin 2024 et juin 2025, a consisté en huit abaissements consécutifs, portant notamment le taux de refinancement de la BCE de 4,5 % à 2,15 %. Depuis lors, la BCE a adopté une posture attentiste, estimant que son objectif de stabilité des prix est désormais atteint. Cette baisse des taux directeurs n'avait pas permis de réduire le niveau des taux de long terme auxquels la Wallonie se finance sur le marché. En effet, si les taux directeurs influencent directement les taux de court terme, les taux à long terme reflètent davantage les anticipations des investisseurs concernant la croissance, l'inflation, les politiques monétaires et les décisions budgétaires, et de leurs perceptions des risques financiers, politiques ou économiques.

Les récents développements géopolitiques ont contribué à durcir les conditions d'accès au marché obligataire pour des émetteurs, tels que la Wallonie, dans un environnement de taux longs déjà structurellement élevés. D'une part, l'incertitude qui règne sur les marchés exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt, renchérissant ainsi le coût de la nouvelle dette. Cette tendance est déjà perceptible : le taux moyen pondéré est passé d'environ 3,5 % en 2024 et 2025 à environ 3,9 % pour les opérations déjà réalisées en 2026. D'autre part, l'accès au marché demeure particulièrement sensible au contexte international. Toute décision de la BCE en matière de politique monétaire ou tout nouveau choc géopolitique est susceptible de réduire les fenêtres d'émission disponibles pour lever de la nouvelle dette. Il en résulte un risque accru de devoir émettre à un moment peu favorable, en consentant des conditions de financement plus élevées pour rester en capacité d'attirer les investisseurs.

Enfin, je voulais également profiter de la présentation du contexte macroéconomique et financier pour revenir sur les récentes dégradations de ratings financiers.

Tout d'abord, il faut rappeler que l'année 2025 avait déjà été marquée par plusieurs décisions de

dégradation : l'agence Fitch avait abaissé la note du Fédéral et de la Flandre, tandis que Standard & Poor's avait dégradé celle de Bruxelles-Capitale, tout en maintenant en revanche la note fédérale inchangée. Moody's demeurerait, à ce stade, la seule grande agence de notation à n'avoir procédé à aucune dégradation d'entité belge.

Lundi dernier, quelques jours après l'ajustement budgétaire, la dégradation de la note souveraine belge par Moody's a mécaniquement entraîné l'abaissement d'un cran de la notation de l'ensemble des entités fédérées suivies par cette agence. La note de la Région wallonne, à l'instar des autres entités fédérées, n'a pas échappé à ce mouvement à la baisse, et est ainsi passée de A3, assortie d'une perspective négative, à Baa1, avec perspective stable. Ce *downgrading* marque un glissement vers la catégorie de qualité moyenne inférieure, ce qui traduit un niveau de risque perçu plus élevé.

Concernant l'impact sur nos conditions de financement, il est aujourd'hui difficilement mesurable. Il faut dire que la dégradation des entités avait été anticipée depuis le basculement en perspective négative d'octobre 2024, et se trouvait déjà partiellement intégrée dans les taux OLO. Mes services restent évidemment attentifs à l'évolution des potentiels impacts ces prochaines semaines.

C'est dans ce contexte macroéconomique et financier que s'inscrit l'ajustement budgétaire que je vous présente aujourd'hui. Quand les marchés financiers se tendent, quand les trajectoires budgétaires des entités souveraines et quasi souveraines font l'objet d'une attention accrue de la part de l'Europe et des agences de notation, quand les conditions de financement deviennent moins prévisibles, la crédibilité budgétaire n'est plus un objectif abstrait : c'est clairement un actif concret, qui conditionne directement notre capacité à emprunter, à refinancer notre dette et à continuer de financer nos politiques publiques à des conditions acceptables.

En ce qui concerne le plan de financement pour l'année 2026, vous voyez que les besoins de financement totaux pour 2026 s'élèvent à 3,908 milliards d'euros.

Comme prévu dans le cadre du budget initial, nous estimons que ces besoins de financement pourront être couverts par :

- une sous-utilisation de financement à hauteur de 350 millions d'euros ;
- un tirage sur le prêt de la BEI à hauteur de 275 millions d'euros ;
- un financement sur les marchés de 3,3 milliards d'euros.

Compte tenu de ces éléments, les besoins de financement pour 2026 seront ainsi entièrement rencontrés.

Concernant le financement sur les marchés financiers, la Région a déjà levé un montant total de 2,315 milliards d'euros. Ce montant est principalement le résultat de deux émissions obligataires en taille benchmark d'un montant total de 2 milliards d'euros levés via deux émissions obligataires en début de mois de janvier, dans un contexte de marché difficile, grâce à une sortie à un timing opportun.

La première émission a permis de lever un montant de 1 milliard d'euros à un taux *all-in* de 3,6 % pour une durée de 8 ans, soit 40 points de base par rapport à l'OLO du Fédéral. La deuxième émission a également permis de lever un montant de 1 milliard d'euros à un taux *all-in* de 4,4 % pour une durée de 20 ans, soit 40,8 points de base par rapport à l'OLO du Fédéral.

Enfin, concernant le prêt de la BEI, la Wallonie a déjà réalisé un premier tirage de 200 millions d'euros cette année.

Revenons maintenant aux aspects plus budgétaires avec l'impact des paramètres macroéconomiques retenus dans le cadre de cet ajustement 2026.

Au niveau des dépenses, les estimations ont été réalisées sur base des paramètres du budget économique de février 2026 du Bureau fédéral du Plan pour ce qui concerne la croissance du PIB. La croissance de l'indice des prix à la consommation ainsi que de l'indice santé correspond aux prévisions mensuelles du 7 avril 2026 du BFP.

Dans les prévisions mensuelles d'avril du Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot est prévu en juillet 2026, ce qui signifie que les salaires de la fonction publique et les allocations sociales seraient impactés en octobre 2026. L'indice pivot suivant serait dépassé en décembre 2026 sans impact sur l'année budgétaire 2026.

En ce qui concerne les recettes issues de la loi spéciale de financement, ce sont uniquement les paramètres du budget économique de février dernier qui ont été utilisés, comme le prévoit la loi.

En ce qui concerne les recettes à proprement parler, celles-ci sont en augmentation de 260 millions d'euros entre le budget initial 2026 et cet ajustement. Hors produit d'emprunt et recettes RRF et RepowerEU, elles s'élèvent donc à 17 milliards et 942 millions d'euros.

Dans les principales variations de celles-ci, on retrouve :

- d'abord, la hausse de 129 millions d'euros des recettes issues de la sixième réforme de l'État et plus particulièrement des additionnels à l'IPP, suite principalement à l'augmentation du montant

- des additionnels bruts pour 124 millions d'euros et, d'autre part, à la légère hausse des décomptes années antérieures de plus 7 millions d'euros ;
- ensuite, la hausse des moyens issus du niveau régional pour 109 millions d'euros.

Cette variation résulte de plusieurs mouvements dont :

- une hausse globale des droits d'enregistrement de 71 millions d'euros ;
- une hausse des impôts perçus par la Région de 20 millions d'euros, dont 10 millions sur les appareils automatiques de divertissement et 10 millions sur les taxes véhicules ;
- une diminution des droits de succession pour 37 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, vous voyez à l'écran le tableau habituel qui reprend les dépenses par catégorie.

L'impact global des paramètres macroéconomiques est une hausse des dépenses de l'ordre de 146 millions d'euros localisée logiquement dans les catégories de dépenses suivantes :

- la catégorie 1 « Rémunérations », avec une hausse de 19 millions d'euros, suite au dépassement de l'indice pivot supplémentaire prévu en juillet 2026 ;
- la catégorie 4 pour les dépenses liées à l'inflation dans le fonds des communes, le dispositif APE et les allocations familiales, avec une hausse de 103 millions d'euros.

En ce qui concerne les autres variations, celles-ci sont principalement dues :

- aux adaptations des charges d'intérêts, avec 43 millions d'euros supplémentaires en catégorie 9 ;
- à la création d'une provision dédiée aux besoins IT et à la digitalisation du SPW de 10 millions en crédits d'engagement et de 3,5 millions en crédits de liquidation en catégorie 12 ;
- à l'octroi de 5 millions d'euros à la Société wallonne du crédit social afin de lui permettre d'honorer le stock de primes liées au dispositif Rénopack, toujours en catégorie 12 ;
- aux moyens accordés pour diminuer l'encours relatif à des projets routiers et hydrauliques, soit 60 millions d'euros, dont 15 millions d'euros sont de nouveaux moyens, en catégorie 15 ;
- à l'octroi de 5 millions d'euros en vue de clôturer la convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 – en catégorie 15 également ;
- aux moyens dédiés à la rénovation de places de crèches pour 14 millions d'euros en crédits d'engagement et 5 millions d'euros en crédits de liquidation et ;

- à la mise en pause de la réforme du mécanisme des compensations plan Marshall. Les 45 millions d'euros d'effort structurel décidés lors du budget initial 2026 – en catégorie 12 – ont donc été réintroduits lors de l'ajustement et une solution temporaire pour 2026 a été trouvée via une remontée de trésorerie de Wallonie Entreprendre – 20 millions d'euros –, via le PRW – 20 millions d'euros en moindres dépenses en catégorie 19 et en recettes – et via un décalage de projets « Voies hydrauliques » pour 5 millions d'euros à partir de la catégorie 15.

Compte tenu de tout ce qui précède, vous trouvez maintenant à l'écran le tableau des soldes présenté à l'issue du conclave. Comme indiqué dans les objectifs, les résultats des soldes sont similaires à ceux du budget initial. Je rappelle également qu'il s'agit ici des cibles à l'issue du conclave et que les soldes pourraient donc légèrement évoluer à la marge d'ici les débats en commission en juin prochain, notamment suite à l'adaptation des besoins PNRR.

Nous détaillerons bien sûr ensemble les différentes corrections de passage au solde de financement SEC lors des débats en commission dans le courant du mois de juin.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition si vous avez des questions.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques semaines, vous nous aviez présenté l'état de la Wallonie que vous espériez à long terme :

- réindustrialisation ;
- redynamisation du marché de l'emploi ;
- autonomie énergétique.

Nous l'avions dit à l'époque, ce discours ressemblait plus à une Déclaration de politique générale, malgré quasiment deux ans d'exercice, ou plutôt un catalogue de bonnes intentions. Vous nous expliquiez tout ce qu'il fallait faire, mais vous n'expliquiez pas tout ce que vous faisiez pour atteindre ces objectifs que nous partageons. De belles promesses, des projections enthousiastes, mais peu de réponses concrètes aux défis à venir. Rien non plus quant aux difficultés immédiates et conjoncturelles de la Wallonie.

Quelques semaines plus tard, vous venez de réaliser l'ajustement budgétaire et notre déception est la même. Qu'attend-on donc d'un gouvernement lorsque l'on réalise un exercice budgétaire, ou en tout cas un ajustement comme c'est le cas ici ? Évidemment, le Gouvernement doit en tirer les enseignements. Il doit

ajuster ses choix en fonction des événements et de la réalité. Il faut que le Gouvernement puisse répondre aux urgences et anticiper. Effectivement, ici, vous avez qualifié l'ajustement de technique, mais, malheureusement, cela nous semble insuffisant politiquement puisqu'un budget reflète les choix d'un gouvernement.

Regardons donc ce que contient votre budget, ou plus exactement ce qu'il ne contient pas pour commencer.

Il y a évidemment l'ajustement – et vous l'assumez – relatif au fait de ne pas prendre de mesures en matière de crise énergétique. Le fait de ne pas le faire est en lui-même un choix politique, puisque vous savez, comme moi, que les prix de l'énergie fragilisent des milliers de ménages wallons, des centaines d'entreprises, des travailleurs qui doivent utiliser leur véhicule tous les jours, des pouvoirs publics et des opérateurs du secteur non marchand.

La crise énergétique n'est évidemment pas derrière nous, puisqu'elle dépend évidemment du contexte géopolitique. Cependant, lorsqu'on écoute les experts, ils évoquent plutôt le fait qu'elle soit durable. Certains prédisent même que c'est une des pires crises, si pas la pire crise que nous connaissons.

La réponse de l'ajustement est que la Wallonie n'agira pas. Elle n'a pas les moyens et ne fait même pas une provision dans le budget. Il n'y a pas non plus de réflexion. Vous avez évoqué quelques politiques qui pourraient être engrangées. Dans votre discours, j'ai noté au passage que vous faisiez allusion à des mesures sur la limitation de vitesse. Je suppose que vous faites allusion au fait de limiter la vitesse sur l'autoroute à 100 kilomètres par heure ou encore à des mesures classiques que l'on fait déjà dans toutes les villes et communes, comme diminuer les radiateurs, mais ce ne sont pas des mesures structurelles. Ce serait plus intéressant, comme vous l'avez évoqué, d'adopter une approche plus structurelle pour préparer la Wallonie à plus d'indépendance énergétique. Je serai à votre écoute, car il s'agit d'un élément important. Ce sera sans doute un des sujets majeurs dans le futur.

Il faut malheureusement considérer que le Gouvernement wallon délaisse ses citoyens, ses entreprises et ses opérateurs sans filet de sécurité. C'est très bien de parler de réindustrialisation, d'autonomie énergétique comme un horizon assez lointain. Toutefois, pour les entreprises et les citoyens, les factures tombent malheureusement maintenant. Vous évoquez une intervention fédérale. Soyons de bon compte : elle est tout de même relativement limitée ; 80 millions d'euros, c'est assez peu.

Vous avez évoqué dans votre prise de parole un dispositif de veille, une approche graduelle de la situation. J'aimerais savoir si cela a été affiné. Vous

n'excluez pas d'intervenir dans certains secteurs. Comment allez-vous agir si vous n'avez pas actionné de provisions à titre préventif ?

Venons-en à d'autres éléments plus positifs, car tout n'est pas négatif dans votre ajustement. Commençons par les infrastructures d'accueil de la petite enfance. Nous saluons ce signal. Les besoins sont connus : ils sont importants. Si l'on veut remettre à l'emploi différents citoyens, il faut effectivement régler cette difficulté. Néanmoins, plusieurs zones d'ombre subsistent. Les besoins totaux sont estimés à 59 millions d'euros pour 5 000 places. Vous en inscrivez 14 supplémentaires en engagement, portant le montant total à 20 millions cette année.

D'où proviennent les 14 millions supplémentaires dégagés ? Quelles politiques sont impactées par cette réaffectation ? Surtout, comment le montant de 20 millions a-t-il été fixé ? Comment et quand seront-ils attribués ? Quand entendez-vous dégager les 39 millions restants sur la durée de la programmation ?

Un autre point positif est le soutien aux aidants proches par l'augmentation de l'offre de répit. C'est une première réponse qui devrait permettre, à terme, la prise en charge de 200 à 250 bénéficiaires supplémentaires. Toutefois, lorsque nous interrogeons le ministre en charge de la matière, le ministre Coppieters, le nombre d'aidants proches en Wallonie est plus ou moins estimé à 700 000 personnes. Il existe donc un gap. L'effort reste insuffisant. D'où proviennent ces 800 000 euros qui passeront à 2 millions d'euros en 2027 ? S'agit-il de moyens réorientés au sein de l'AViQ ? Si oui, dans quels départements ? Ces moyens seront-ils structurels ? Une montée en puissance concernant la thématique est-elle en réflexion ?

Venons-en aux crédits pour les politiques d'infrastructures. « C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt », dit le dicton. Le PIMPT et la modernisation de la liaison Seine-Escaut sont des programmes de travaux pluriannuels. On peut estimer, d'une année à l'autre, les factures qu'il va falloir honorer. On vous l'avait rappelé lors de l'examen initial. Vous nous aviez dit que tout était sous contrôle. Les 60 millions complémentaires confirment que nous avons raison d'en douter.

J'en viens à la digitalisation. Vous annoncez 10 millions d'euros supplémentaires pour les besoins en IT et la digitalisation du SPW. Sur le principe, investir dans le numérique public est évidemment nécessaire, mais le contexte oblige à aller plus loin que l'approbation de principe. Vous vous en souviendrez – nous nous en souvenons tous, d'ailleurs – : en avril 2025, l'administration wallonne a subi une cyberattaque d'une ampleur inédite. Des mois plus tard, toutes les conséquences ne sont toujours pas résorbées. Face à cela, on attendait de la transparence, un état des lieux stratégique. Contre toute attente, vous avez

supprimé, à l'initial 2026, la provision spécifique « Cybersécurité » qui avait été prévue en 2025. Aujourd'hui, vous revenez donc avec une enveloppe globale IT sous forme de provision, sans prévision d'affectation et toujours sans feuille de route.

Quelle part de ces 10 millions est consacrée à la cybersécurité ? Quels investissements concrets sont prévus en matière de prévention des tensions et de réponse aux incidents ? S'agit-il d'investissements structurels ou de dépenses de fonctionnement ? Des moyens humains supplémentaires sont-ils mobilisés en interne ou continuez-vous à dépendre essentiellement de la consultation externe ? Pouvez-vous garantir que ces moyens seront suffisants et pérennes ? Quels mécanismes de contrôle sont prévus pour éviter que cette provision ne devienne une nouvelle enveloppe opaque, mobilisable en fin d'exercice ou à d'autres fins.

Sur le volet primes, vous annoncez 5 millions d'euros complémentaires pour la Société wallonne du crédit social afin d'honorer le stock des primes Rénopack. Soyons clairs, ce n'est pas une nouvelle mesure, c'est l'aveu malheureux d'un sous-financement. La Cour des comptes avait déjà pointé le risque manifeste d'insuffisance de crédits. Nous avons interpellé la ministre sur ces éléments dès le budget initial 2026, malheureusement, elle a balayé le risque d'un revers de la main. On gère en flux tendu, ajustement par ajustement, et les retards de traitement des dossiers s'accumulent.

5 millions d'euros, ce n'est pas une réponse structurelle. Tout indique que ces moyens seront insuffisants d'ici la fin de l'année. Pouvez-vous garantir que ces crédits prévus couvriront effectivement l'ensemble des demandes de primes de 2026 ? Quelle est aujourd'hui la situation consolidée des engagements et des besoins de financement, à la fois pour la Société wallonne du crédit social et pour le Fonds du logement de Wallonie ? Quels engagements pouvez-vous prendre quant à la résorption des retards de traitement des dossiers qui découragent beaucoup de citoyens, alors que la rénovation énergétique des logements est un des enjeux majeurs ? Surtout, comptez-vous enfin sortir de cette logique d'ajustements successifs pour mettre en place un financement structurel transparent et à la hauteur des besoins ?

Concernant les compensations du plan Marshall, elles ont beaucoup fait parler d'elles. Nous nous sommes félicités du recul tardif du Gouvernement, mais aucune solution structurelle n'est proposée à ce stade. Ce dossier illustre jusqu'à la caricature votre vision de la bonne gestion. Il montre les risques d'une trajectoire budgétaire construite dans la précipitation, sans connaissance de la réalité du terrain, sans concertation avec les pouvoirs locaux et le monde économique. Quand vous avez réduit ces crédits de moitié, nous avons immédiatement contesté cette orientation – pas seulement nous, d'ailleurs. Pour les communes, c'est

une réduction d'une compensation qui couvrait des pertes fiscales réelles ; pour les entreprises, c'est un signal négatif au moment même où vous affirmez vouloir réindustrialiser la Wallonie, décarboner et moderniser son tissu productif. Il a fallu une levée de boucliers du monde économique pour faire changer votre Gouvernement de cap.

Pour 2026, on a bien entendu que la réforme était suspendue, c'est très bien. Ce refus confirme que nos avertissements étaient fondés, mais fatalement vous vous attendez à ce que l'on vous pose la question. Les mois passent extrêmement vite, la réforme est gelée pour un an, avez-vous déjà avancé dans le cadre d'une solution structurelle que vous proposerez pour 2027 ? À tout le moins, quel est le calendrier ? Où en sont vos concertations ?

Pour combler le trou provoqué par cette décision, vous avez décidé de mobiliser notamment l'argent du PRW. C'est piquant. Mardi dernier, en commission, votre ministre des Pouvoirs locaux, M. Desquesnes fustigeait pourtant ce type de transfert au départ d'une provision affectée par son prédécesseur. Pourriez-vous nous faire le point sur la nature exacte de ces économies compensatoires temporaires ?

On vient de le voir, l'ajustement a bien dégagé quelques marges. Il y a été procédé à des réaffectations, des lissages, des arbitrages, c'est tout à fait normal : c'est la preuve qu'il y a des possibilités d'action. Vous avez choisi quelques réaffectations pour les crèches, les aidants proches, les primes et l'IT. Vous avez choisi de suspendre une réforme du plan Marshall sous pression, après avoir semé l'insécurité sur le secteur économique. Vous avez choisi de ne pas provisionner un centime pour la crise énergétique, c'est un choix. Vous avez choisi de ne pas réinvestir massivement dans la rénovation énergétique des logements, dans le transport en commun, dans la diversification énergétique de la décarbonation, alors que c'est un enjeu majeur pour la résilience de notre région et pour protéger nos concitoyens. Vous répétez à l'envi que vous n'avez pas le choix, que la rigueur s'impose, que les contraintes sont exogènes, mais pour chaque budget, pour chaque ajustement, il y a un acte politique : un acte où l'on choisit de placer ses financements, où l'on choisit ses orientations. Cela semble faire défaut.

J'en viens à la dégradation des comptes 2025. J'ai entendu vos explications relativement au fait que les fruits du compte étaient, quelque part, la facture du passé. Ce n'est pas cela, un compte. Un budget, c'est une provision, ce sont des projections ; le compte, c'est la réalité. S'il y a un gap entre le compte et le budget – c'est l'abc –, cela veut dire que les prévisions étaient mauvaises, ce ne sont pas les factures du passé. J'entends bien la difficulté de mener un budget à terme et de le réaliser avec rigueur – ou dans votre cas, plutôt avec austérité. Cependant, ce ne sont pas les mêmes notions, on ne peut pas les confondre.

Selon nous, vous avez plutôt réalisé des choix budgétaires, notamment avec des réformes fiscales mal pensées, qui pèsent dans votre budget. Les données de l'ICN sont sans appel : le solde de financement s'est dégradé de 572 millions d'euros par rapport aux prévisions du budget ajusté, passant de 2,281 milliards d'euros à 2,853 milliards d'euros. Pour la première fois depuis des années, vous avez réalisé un déficit plus élevé que ce que vous aviez vous-même annoncé. Depuis l'arrivée de votre Gouvernement, la dégradation cumulée du déficit SEC atteint 824 millions d'euros. Depuis 2023, le déficit ne s'est pas réduit d'un centime, il s'est même creusé.

Pour le solde budgétaire à financer, c'est le même constat. Il en résulte 827 millions d'euros d'endettement supplémentaire qui auraient pu être évités si le Gouvernement n'avait pas dégradé la trajectoire depuis son arrivée au Gouvernement.

Comment expliquer cette différence entre le compte et le budget ? Vous l'avez évoqué, cela s'améliorera avec les 200 millions d'euros du *burden sharing*. C'est une chose, mais il faut malheureusement constater que c'est plutôt un aveu d'échec de votre ministre de l'Énergie.

Même sans compter ces 200 millions d'euros, il reste un gap. Vous n'avancez pas certaines explications qui sont liées au fait d'avoir trop misé dans votre budget sur les sous-utilisations prévisionnelles de crédit de 609 millions d'euros, les mêmes qu'en 2024. Cette incohérence avait pourtant été signalée lors des travaux budgétaires. Vous n'avez pas voulu en tenir compte. Les comptes vous donnent malheureusement tort et nous donnent raison. Je dis malheureusement, parce que rien ne nous réjouit dans l'état de la Wallonie.

Pour l'ajustement en 2026, vous annoncez une sous-utilisation réduite de 85 millions d'euros, ce qui semble plus réaliste. C'est un pas dans la bonne direction.

Est-ce suffisant ? Sur quelle base cette révision de 85 millions d'euros a-t-elle été calculée ? Est-elle fondée sur une analyse sérieuse du taux d'exécution historique de 2025 ou s'agit-il d'un ajustement arbitraire ? Je n'ose y croire. Plus largement, quelles leçons votre Gouvernement tire-t-il des comptes 2025 pour calibrer vos hypothèses 2026, et surtout celle des exercices subséquents ?

Ce taux d'exécution record s'explique aussi par votre opération en toute fin d'exercice et en toute discrétion qui a servi à maximaliser les crédits disponibles au sein des provisions Plan de relance, y compris pour des projets non liés au plan. Cette opacité de provision a été utilisée sous tous azimuts grâce notamment à un cavalier introduit à l'initial qui avait pourtant été dénoncé sévèrement par la Cour elle-même.

Pouvez-vous nous détailler la nature exacte et les montants des réaffectations des lissages des crédits

poste par poste ? Les provisions du Plan de relance ont-elles désormais fait l'objet d'une ventilation claire, ministre par ministre et projet par projet ? Pour 2026, quelles garanties apportez-vous pour éviter une nouvelle opération raclette de fin d'année ?

Enfin, vous nous annoncez que le mécanisme des dépenses du PRW disparaîtrait d'ici 2028, ce qui vous permettrait d'atteindre sans difficulté l'équilibre en 2029. Maintenez-vous cette affirmation ?

Ce que démontre cet ajustement et surtout ce désaveu du compte, c'est que les prévisions n'étaient pas bonnes. Vos prévisions budgétaires étaient trop optimistes ou misaient sur des mécanismes qui ne se sont pas réalisés. C'est la réalité budgétaire.

Si l'on en vient à vos propos relatifs à l'endettement de la Wallonie et à la nécessité de procéder par rigueur, on est d'accord, il faut faire des économies. Le paradoxe est que lorsque vous annoncez faire des économies, en même temps, vous voulez faire des cadeaux fiscaux.

Les cadeaux fiscaux commencent à peser très lourd dans votre budget. Je n'ai pas envie de refaire le sempiternel débat sur les droits d'enregistrement. Il y avait encore un article ce matin qui évoquait une étude selon laquelle, en Wallonie, il était de plus en plus difficile d'être propriétaire et que les parents proches avaient de plus en plus de difficultés à aider leurs enfants. On va revenir in fine sur une analyse plus affinée parce que je pense que les droits d'enregistrement n'ont pas fini de faire parler d'eux. Il y aura sans doute des études universitaires et vous ne dévierez pas de votre analyse sur le dossier, mais je pense que ce n'est pas uniquement ce fait d'armes qui va aider en matière de logement. On a l'impression qu'avec les droits d'enregistrement, on a tourné la page de la politique du logement en Wallonie. Or, moi, lorsque je croise des concitoyens, particulièrement dans ma ville, je vois que la crise du logement – qui sévit d'ailleurs partout en Europe – est à son apogée et on ne sent aucune volonté d'agir dans cette matière.

J'en viens aux taxes de mise en circulation. Les recettes exécutées en 2025 sont inférieures aux recettes prévues au budget ajusté, pour une perte projetée de 19 millions d'euros. Quelles en sont les causes ? Avez-vous monitoré le coût de la réforme du ministre Desquesnes ? Les recettes 2026 ont-elles été recalibrées sur base de l'exécution réelle de 2025 ?

Enfin, j'en viens à une question qui me brûle les lèvres, parce que vous évoquez le fait qu'il va encore falloir faire des efforts. Allez-vous maintenir cette réforme sur les droits de succession qui va vous priver de 400 millions d'euros ?

Je pense que tôt ou tard, vous allez devoir trancher cette question. Vous n'allez pas pouvoir tenir ce discours en disant qu'il nous faut de la rigueur, que c'est de la faute des autres parce que vous n'étiez pas là –

vous l'étiez. Je crois que cela a une limite. Cela me fait parfois penser à une commune où l'on change de majorité et que le groupe d'opposition arrive à la manœuvre, ils ne savent rien faire parce que les prédécesseurs sont les responsables de la situation.

Mme la Présidente. – Pouvez-vous conclure ?

M. Christophe Collignon (PS). – Moody's a dégradé la note de la Belgique. On sait que c'est assez compliqué, même si le mécanisme d'une société privée qui cote des États est assez surréaliste ; mais enfin, personne ne peut changer cela. Ce qui est inquiétant, c'est que l'on passe de A3 à B. Vous savez comme moi que pour B, cela devient plus compliqué en matière de financement. Avez-vous chiffré le surcoût ? Je crois que vous avez évoqué dans votre prise de parole initiale le fait que vous n'aviez pas encore tous les paramètres, mais je crois qu'il faudra y être extrêmement attentifs.

Vous qualifiez cet ajustement de « technique », mais malheureusement, un ajustement en politique, surtout dans l'état où est la Wallonie, cela doit plutôt être le signe de s'adapter à la politique, de réorienter. Et ici, vous en faites un détail technique.

Je pense que vous allez devoir évaluer les cadeaux fiscaux que vous avez faits, parce que vous ne pouvez pas tenir ce double langage de rigueur – et même d'austérité – et continuer à vous priver de recettes. À terme, les droits d'enregistrement, ce sera une non-recette. Aujourd'hui, cela vous coûte, mais ce sera aussi une non-recette. Je pense qu'il faudrait pouvoir recalibrer cette réforme et que vous allez devoir prendre position rapidement sur les droits de succession.

Enfin, je prends note que le Gouvernement wallon ne souhaite pas s'investir dans le cadre de la crise énergétique qui frappe de plein fouet tous nos concitoyens et toutes nos entreprises. J'ai donc les plus vives inquiétudes pour nos concitoyens et sur la dynamique économique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, comme il en est de coutume après chaque accord de conclave budgétaire, l'heure est au débat sur la manière dont nous orientons les 21,582 milliards d'euros de notre budget régional.

Le ministre-président l'a bien rappelé lors de sa présentation, cet ajustement permet de laisser des marges pour renforcer certaines politiques de manière ponctuelle, tout en maintenant ce cap ambitieux de parvenir à l'équilibre SEC en 2029. Les mesures annoncées répondent aux besoins les plus urgents selon les capacités, les compétences et les leviers dont dispose la Wallonie.

L'augmentation des prix des matières premières énergétiques amène de nombreux débats légitimes.

Monsieur Collignon, je vous ai entendu dire que rien n'est fait pour le moment au niveau régional pour lutter contre cette crise, mais je dois vous rappeler que les leviers se situent au niveau fédéral et que des mesures d'aide ont été prises dans ce cadre grâce à la détermination de notre parti.

Contrairement aux réactions que j'ai lues, il n'y a ni silence ni déni ; les mesures annoncées à l'occasion de cet ajustement budgétaire vont dans le sens des défis qu'affrontent les Wallonnes et les Wallons, notre tissu économique, notre territoire et les besoins de la Région. Le Gouvernement a pris ses responsabilités par rapport aux retours des entreprises et des pouvoirs locaux face à la fin des compensations du plan Marshall pour les exonérations du précompte immobilier, ainsi que sur les taxes industrielles compensatoires et la force motrice. Ces compensations sont maintenues pour 2026.

Si une solution est trouvée pour cette année, une réforme structurelle, durable et soutenable est nécessaire dès 2027, tant pour l'assainissement de nos finances que pour le rayonnement économique de notre Région. Contrairement à ce qui a déjà été fait, par exemple, avec le dossier des primes énergétiques, ce Gouvernement ne ferme pas les yeux. À politique inchangée, le budget des compensations aura triplé entre 2024 et 2030 pour atteindre un montant total de 300 millions d'euros.

Ces 45 millions d'euros ont pu être compensés de manière responsable par des efforts supplémentaires provenant d'un recalibrage du Plan de relance, par des fonds de Wallonie Entreprendre et par un ajustement du calendrier des voies hydrauliques.

Ne pas fermer les yeux, c'est aussi assumer les charges du passé. C'est le cas avec le plan « Infrastructures et mobilité pour tous », à travers lequel ce Gouvernement assure l'encours des factures. Nos entreprises méritent d'être rémunérées dans des délais convenables pour les travaux réalisés. Les faire attendre, c'est nuire au développement économique de notre savoir-faire. Cette charge du passé est aussi assurée pour garantir le paiement du stock de primes liées au dispositif des primes Énergie transitant par la Société wallonne de crédit social, avec un montant complémentaire de 5 millions d'euros.

De nouveaux besoins sont aussi garantis pour la digitalisation de notre administration : 10 millions d'euros ont été débloqués dans le cadre d'une provision qui répondra aux besoins métiers les plus prioritaires au sein du SPW.

Notre territoire aura également droit à plus de 4 millions d'euros de moyens complémentaires pour se protéger face à de potentielles inondations. Les riverains concernés, les infrastructures publiques et les biens privés seront davantage protégés face à ces risques qui seront, eux aussi, limités.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre-Président, cet ajustement budgétaire se déroule dans un contexte défavorable : d'une part, le compte 2025 a été mauvais sur le plan strictement comptable ; d'autre part, le glissement de la note de crédit de la Wallonie en catégorie B, correspondant aux notes de qualité de crédit dans la moyenne inférieure. Ces deux éléments ont fait l'objet de commentaires rapides ici et sur les réseaux sociaux, qualifiant ce Gouvernement d'amateurs faisant face à un naufrage et dont les réformes ne seraient que des supercheries. Vos propos sont forts, mais le caractère trompeur des dires l'est tout autant.

Les chiffres de l'Institut des comptes nationaux indiquent bien une dégradation du solde SEC de 572 millions d'euros, ce qui est effectivement une mauvaise nouvelle, mais elle sera pleinement assumée par ce Gouvernement et cette majorité. Mettre notre tête dans le sable n'est pas la solution que nous privilégions. Bien que le compte 2025 confirme une légère amélioration du solde brut à financer, elle témoigne de l'impact du passé, en particulier d'un Plan de relance mal calibré, budgétairement démesuré et dont le démarrage poussif a forcé une accélération des liquidations budgétaires en 2025 à hauteur de 241 millions d'euros d'optimisation. Ce démarrage poussif est en partie l'héritage de l'opposition. Selon vous, c'était hier de la relance, et c'est aujourd'hui un naufrage. Vous condamnez une charge du passé à laquelle vous avez pourtant pris part. Des financements, mais pour quels résultats ?

Une insertion professionnelle qui s'est relevée décevante pour les territoires zéro chômeur de longue durée, sauf à de rares exceptions. Est-ce de la bonne gestion d'injecter des fonds du Plan de relance pour diffuser de la publicité pour la Tournée minérale ? La lutte contre l'abus d'alcool méritait des financements mieux calibrés. Relevons encore des salles de shoot qui n'ont pas tenu leurs promesses.

Vous avez effectivement parlé des 200 millions d'euros de recettes non perçues du *burden sharing*, mais, contrairement à ce que vous avez laissé sous-entendre, une fois qu'un accord aura lieu, le montant du déficit sera diminué à due concurrence.

Tel un disque rayé, nous en revenons à la réforme des droits d'enregistrement, qui constituerait la cause de cette dégradation du solde SEC. Or, non, puisqu'au-delà de l'impact du Plan de relance et du fonds Kyoto, comme l'a précisé le ministre-président, les corrections de passage de l'ICN à hauteur de 175 millions d'euros, le paiement de factures commerciales à 75 millions d'euros et les recettes IPP avec un trop-perçu constituent les raisons principales. La perception des droits d'enregistrement n'y est que secondaire.

Monsieur le Ministre-Président, je voulais vous demander de me confirmer que le solde brut à financer s'était légèrement amélioré, mais vous l'avez déjà fait.

Concernant Moody's, la dégradation de la note fédérale, le 17 avril dernier, allait effectivement entraîner de manière inéluctable une dégradation de la note de crédit wallonne en catégorie B. La situation budgétaire fédérale et de notre Région, l'impact du Plan de relance, la succession de chocs successifs et les récentes tensions géopolitiques nous ont menés vers ce chemin.

Plus que jamais, notre réponse sera de maintenir cette trajectoire budgétaire ambitieuse afin d'apporter une réponse crédible et maîtrisée pour, d'une part, préserver la confiance des marchés, tant nous savons que les besoins de financement resteront importants pour les années à venir et, d'autre part, garantir les investissements publics. Monsieur le Ministre-Président, face aux défis à venir, allez-vous maintenir le cap vers un assainissement nécessaire et durable de nos finances publiques ?

Cette nouvelle note de crédit confirme les efforts structurels, réalisés par ce Gouvernement et entamés par le Gouvernement précédent, visant à aboutir sur une gestion saine des deniers publics. Il s'agit que chaque euro dépensé le soit de manière efficace et optimale.

Ce besoin de gestion saine, Monsieur Collignon, vous le critiquez – certes, modérément, mais tout de même. Je peux l'entendre, mais pas avec une lecture aussi partielle. Vous parlez de 650 millions d'euros de pertes de recettes fiscales. Or, vous incluez visiblement la réforme des droits de succession qui n'est pas en vigueur. Est-ce comme cela que vous comptez incarner une opposition sérieuse ? Vous comparez le déficit de 2024 et celui de 2025 alors que celui-ci s'explique principalement par la liquidation d'encours d'un Plan de relance qui a trop traîné dans son exécution. Quand on reproche à l'autre de l'indécence, ce sont des propos dangereux qui peuvent facilement devenir un boomerang.

Monsieur le Ministre-Président, nous savons que le budget n'a jamais été une mince affaire. L'endettement historique et accentué, il est vrai, par d'importantes catastrophes, mais aussi par un Plan de relance de 5 milliards d'euros, est le véritable enjeu de la stabilité financière de notre Région. L'assainissement est une priorité et nous vous soutiendrons dans le chemin entrepris, loin des dogmes et de l'austérité simple et brutale par laquelle on vous caricature parfois. Nous vous soutiendrons dans cette voie vers cette gestion saine des deniers publics.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, ce que vous présentez aujourd’hui comme un ajustement technique n’en est évidemment pas un. C’est la confirmation de vos choix politiques. Cela me paraît assez clair et, finalement, le choix est de continuer à faire peser sur les habitants les choix budgétaires que vous faites.

Cela fait bientôt deux mois que les prix de l’énergie explosent à cause de la guerre en Iran. Tous les indicateurs montrent que l’on va vers une crise sans précédent. Je pense que le problème est loin d’être réglé. Plus le temps passe et plus la situation mettra du temps à se rétablir. On vit donc une crise extrêmement grave. Or, vous sortez cet ajustement sans aucune mesure sérieuse pour les prix de l’énergie. Le Fédéral a pris une faible mesure, c’est-à-dire rien du tout. J’ai entendu qu’il n’y avait pas de levier au niveau régional pour cette crise énergétique, mais c’est faux. Comme on l’a déjà avancé dans ce Parlement, des mesures et des leviers peuvent être pris au niveau régional, notamment concernant les taxes régionales sur les factures, mais vous faites le choix de ne pas y toucher. Vous pourriez également réduire le prix du ticket de bus pour permettre aux gens d’aller bosser et de ne pas prendre leur voiture, mais vous ne le faites pas. Vous faites même l’inverse parce que vous demandez au TEC d’augmenter ses recettes de 40 %, ce qui – personne n’est dupe, évidemment – se traduira forcément par des tickets plus chers, des horaires réduits et des lignes qui fermeront ou qui seront privatisées. Nous sommes face à une crise sans précédent qui pèse lourdement sur les familles et sur nos industries, mais votre seule réponse est de dire : « Tirez votre plan ».

Pendant ce temps, la situation économique se dégrade. Si l’on rappelle les faits, comme on l’a dit au début du mois, la Wallonie a perdu plus de 7 000 emplois en 17 mois et les chiffres du chômage continuent à inquiéter. Du côté de l’IWEPS, qui vient de publier sa dernière analyse de l’économie wallonne, le constat est sans appel : la croissance ralentit et surtout l’industrie est en difficulté profonde. Le taux d’utilisation des capacités industrielles est tombé à 71 %. C’est moins qu’en Flandre et c’est largement sous la moyenne des dernières années. Ce qui inquiète encore plus, c’est que les chiffres sont encore plus bas dans les secteurs directement liés aux besoins de la population : 69 % dans les biens intermédiaires et 50 % dans les biens de consommation. C’est un plancher historique. Ce que ces chiffres veulent dire, c’est que nos usines et surtout les usines qui produisent pour répondre aux besoins de la population tournent au ralenti. Ce n’est pas tout puisque, selon l’IWEPS, les entreprises investissent moins. Donc, non seulement l’économie ralentit, mais en plus l’avenir s’assombrit. Face à cela – et l’on vous a posé plusieurs fois la question –, il n’y a pas de plan. Vous continuez de refuser de mettre en place un véritable plan industriel pour notre Région.

D’ailleurs, je reste toujours avec cette question sans réponse : ce Gouvernement pense-t-il que l’acier est l’avenir ? Je l’ai demandé à M. Jeholet qui m’a répondu que la sidérurgie n’est pas un secteur d’avenir. Je vous ai entendu dire, pendant votre discours sur l’état de la Wallonie, que celui qui pense que l’acier est du passé se trompe. J’aimerais bien avoir une réponse claire quant à l’avenir industriel de la Wallonie. Ce Gouvernement compte-t-il oui ou non sur l’acier ? Est-ce un secteur stratégique ? Est-ce un secteur dans lequel nous voulons investir et mettre des calories ?

Ce plan, que nous attendons et que votre Gouvernement refuse, est indispensable. La Wallonie pourrait investir massivement dans la rénovation énergétique des logements et relancer la construction de logements publics – on voit que le secteur de la construction a été lourdement impacté, notamment par vos mesures –, lancer un plan ambitieux pour réparer nos ponts et nos routes qui sont dans un état lamentable, et investir dans le réseau électrique. Je ne vais pas refaire tout le débat sur l’état de nos cabines et l’état du réseau en Wallonie. Ce que vous faites, c’est confirmer les coupes budgétaires. Surtout, vous continuez de refuser l’idée même d’un plan industriel. Il faudra que vous mettiez d’accord avec votre collègue Jeholet puisqu’il a encore dit qu’il ne veut pas d’un plan clair.

Vous dites que c’est un ajustement sans nouvelles taxes qui ne touchera pas les citoyens, mais ce n’est évidemment pas la réalité vécue par les citoyens. On le voit dans les communes et l’on a déjà eu ce débat à de nombreuses reprises. Vos politiques ont un impact sur le pouvoir d’achat des habitants dans les communes. Il y a un lien évident entre les mesures que vous prenez et les répercussions qui se font ressentir dans les communes où l’on voit une pluie de nouvelles taxes. Pour rappel, au total, 53 communes ont augmenté leurs impôts en 2026. La Louvière a déjà augmenté sa taxe déchets de 43 % l’an dernier et vient encore de l’augmenter. Certains ne voient pas de lien, mais il y a un lien évident entre les mesures que vous prenez par rapport aux communes et le fait que celles-ci doivent augmenter leurs taxes ou supprimer des services. J’ai pris l’exemple du taxi social dans ma commune, un service très important pour permettre notamment aux personnes âgées ou celles qui sont porteuses d’un handicap, d’aller à un rendez-vous médical ou de faire des documents administratifs. Avec cette politique, on voit une augmentation des taxes et une diminution, voire une suppression, de ces services.

Quand on vient avec cette critique, on nous dit que c’est un choix local. Non, ce n’est pas un choix local. Du moins, ce n’est pas qu’un choix local d’augmenter ces taxes. D’ailleurs, quand on veut faire autrement et qu’on veut ne pas faire peser des choix politiques sur les épaules des citoyens, comme à Mons où l’on a essayé d’instaurer une taxe sur les pylônes pour éviter d’aller chercher l’argent dans la poche des citoyens, votre Gouvernement refuse. Votre Gouvernement a

simplement refusé que la Ville cible les grands opérateurs télécoms plutôt que les citoyens. Là, il n'y a plus d'autonomie communale, vous êtes intervenu pour bloquer cette décision. On voit que c'est aussi un choix politique de refuser de taxer les grands acteurs économiques plutôt que les citoyens.

Vous parlez d'assainissement et de rigueur quand nous parlons d'austérité. Il y a des dépenses que vous refusez toujours de remettre en question. Prenons, par exemple, les aides aux entreprises. La semaine dernière, votre réforme des aides à l'emploi vient d'être votée en commission. Ce sont plus de 300 millions d'euros. A-t-il été décidé de mieux conditionner ces aides ? Non, pas du tout. Votre réforme ne va pas conditionner. Au contraire, on va continuer à donner de l'argent à des entreprises qui vont détruire les emplois. On le voit, par exemple, avec des entreprises comme H&M : 16 millions d'euros par la Région, 1,5 milliard de bénéficiaires, 440 emplois menacés et pas 1 euro finalement à devoir rembourser. Malheureusement, il y aura encore des cas comme celui de H&M, parce que vous refusez de prévoir le remboursement des aides en cas de licenciement économique. Cette mesure me paraissait pourtant évidente : quand on donne de l'argent, à un moment donné, il faut pouvoir le conditionner.

Pire encore, dans cette réforme, là où on se basait avant sur la durée du contrat de travail pour octroyer l'aide, désormais, même des contrats intérim d'un jour pourront être subsidiés si la personne reste suffisamment longtemps. Plutôt que de financer de l'emploi stable, qui donne des perspectives et qui permet d'avoir des projets, comme acheter une maison, on va financer de l'emploi précaire. On va financer des emplois qui mènent à des travailleurs kleenex.

Autre exemple de dépenses que vous refusez de remettre en question, ce sont les frais de consultance et de sous-traitance. On parle de dizaines, voire de centaines de millions d'euros. Depuis des mois, on vous demande pour avoir ces chiffres et on ne les a toujours pas. Si vous les avez, cela m'intéresse de les avoir. Quand on dit que l'on veut bien gérer, économiser, il faut faire la transparence sur tous ces frais en consultants. Si vous ne les avez pas, on reviendra avec des questions pour obtenir cette transparence.

Ce n'est pas un ajustement technique, c'est un ajustement politique. C'est la confirmation de vos choix. La Wallonie mérite mieux. Elle mérite un gouvernement qui protège les gens face à la crise énergétique. Cela a été rappelé, vous n'avez pris aucune mesure sérieuse face à une crise d'une ampleur que l'on n'a jamais connue. La Wallonie mérite un gouvernement qui va chercher l'argent là où il est, et pas toujours dans la poche des citoyens. Elle mérite un gouvernement qui utilise l'argent public pour répondre aux besoins de la population, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'est bien pour cela que vous nous présentez un ajustement qui n'est pas technique.

Vous dites qu'il faut « garder le cap ». Là-dessus, vous avez raison. Le problème est que ce cap nous mène droit dans le mur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – On l'a déjà dit, l'ajustement budgétaire qui nous est présenté est en fait la continuité du budget initial 2026. Ce budget, je le rappelle, est sans nouvelles taxes et sans nouvelles mesures d'économie. Le cap est fixé et nous tâchons de le maintenir. C'est de bon aloi, car il n'y aurait pas lieu de changer de cap tous les six mois. C'est avant tout de la stabilité qui nous est demandée.

Pourquoi avons-nous fixé ce cap et devons-nous le maintenir ? Cela a déjà été fait, mais je le rappelle : le précédent Gouvernement, en l'espace d'une seule mandature, a fait gonfler la dette de 12,6 milliards en 2019 à 27,8 milliards en 2024. En même temps, il a augmenté fortement les charges d'intérêts, celles-ci passant de 262 millions à 487 millions, ce qui fait que, aujourd'hui, une grande partie de notre budget sert à payer ces dettes et non pas à mettre de nouvelles politiques en place.

Le gouverneur de la Banque nationale de Belgique rappelle lui-même que maintenir un déficit élevé en période de crise fragilise dangereusement notre capacité d'action. Sans marge budgétaire disponible, impossible de faire face aux chocs. C'est bien ce que nous attelons à faire en tant que Région : dégager des marges pour pouvoir agir. Quand on pourra agir, nous devrons le faire de manière ciblée et temporaire, sans forcément accompagner et aider ceux qui ont les moyens financiers de subir les chocs par eux-mêmes.

Si l'on parle de la crise énergétique, mon excellent chef de groupe l'a déjà dit, c'est avant tout pour nous une opportunité d'accélérer les mesures de transition énergétique, de renforcer l'autonomie de la Région wallonne, de la Belgique et de l'Europe en la matière. C'est aussi une opportunité d'augmenter nos politiques de résilience et de lutte contre le réchauffement climatique. On doit prendre nos responsabilités en la matière par rapport aux générations futures. Cela doit se faire avec tout le monde. On doit embarquer les plus

fragilisés, c'est sûr, mais cela doit se faire. On ne peut pas passer à côté. C'est ce qui me fait dire aujourd'hui que les logiques de fin du mois et de fin du monde ne doivent pas s'opposer, mais plutôt se superposer en la matière.

Je citerai deux exemples de réformes à mener à bien : celle des primes de la rénovation, qui doit nous permettre d'aller plus loin en restant soutenable financièrement. Et puis, on parle souvent d'ETS1 et d'ETS2 comme étant un risque d'augmentation des produits carbonés. C'est un fait, mais c'est aussi une manne financière assez conséquente qui nous arrivera et qui devra nous permettre de mener des politiques de décarbonation en matière de mobilité, de chauffage, d'industrie et d'économie.

On l'a déjà dit, on subit effectivement les conséquences du précédent plan Marshall, qui a été lancé sans véritables objectifs en matière d'emploi. Nous nous sommes donc attelés à resserrer ce plan. Cependant, on doit quand même honorer certaines factures. Le précédent Gouvernement a décidé ; le nôtre paie la facture. Malgré cela, ceux qui étaient dans la majorité précédemment et qui sont maintenant dans l'opposition nous critiquent. J'avoue que c'est quand même un brin hypocrite. Si l'on rajoute à cela la dégradation de la note Moody's, qui est évidemment un très mauvais signal, vous comprendrez, chers collègues, pourquoi nous devons plus que jamais maintenir le cap que nous avons tâché de fixer.

Je le dis très clairement : si l'on veut maintenir la trajectoire, on doit pouvoir le faire sans œillères, sans dogmes, et tout doit pouvoir être discuté. C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec la compensation du plan Marshall : on a stoppé la réforme, on l'a mise sur pause et on va la retravailler de manière à ce qu'elle puisse atteindre mieux encore les objectifs qu'elle se fixe, en le faisant avec celles et ceux qui sont directement touchés. Soyons cependant clairs : une réforme est inéluctable. On ne peut pas continuer avec le système actuel qui a eu du sens à une époque, mais qui, aujourd'hui, est devenu incontrôlable.

Concernant les droits d'enregistrement, on ne va pas refaire le débat ici, car il a déjà été fait de long en large. Certains ont un avis positif, d'autres sont plus mitigés. Ce que je veux dire pour ma part, c'est qu'une évaluation est prévue et que, si des ajustements doivent être menés, ils seront menés en la matière.

À côté de cet ajusté, le Gouvernement ne reste pas inactif pour préparer les réformes à l'aube du budget initial 2027. Il y a différents groupes de travail, notamment un sur la fiscalité pour corriger notre système fiscal, pour qu'il soit plus juste et plus équitable. La réforme des droits de succession fait partie de ce groupe de travail. Le fruit des travaux menés par ces experts, par ces acteurs, devra nous amener à prendre des décisions sur base empirique et objective dans le futur.

Une critique qui revient souvent est que notre action politique est uniquement budgétaire. On laisse souvent croire que pour mener de bonnes politiques, il faut beaucoup d'argent, et que sans argent à foison, on n'arrive pas à mener des politiques ambitieuses. Je voudrais prendre deux exemples pour montrer qu'il y a un moyen d'être ambitieux avec des trajectoires budgétaires soutenables.

Premièrement, prenons l'exemple de la réforme du TEC. On revoit le contrat de gestion et on a un projet de financement clair, structuré et durable. On laisse de l'autonomie à l'OTW pour atteindre les objectifs qui sont fixés. Je rappelle quand même que si le ministre Desquesnes a dû prendre cette réforme et corriger le tir, c'est parce que le précédent ministre avait pris des décisions qu'il n'avait pas lui-même financées. Or, on sait que les transports en commun sont un levier central pour décarboner notre mobilité et offrir une véritable alternative crédible à la voiture individuelle. Si je prends cette mesure, on aura évidemment un service alternatif par rapport aux situations de grève, mais il y aura surtout une meilleure connexion entre les bus et les trains – on y travaille avec les territoires –, un financement d'une flotte 100 % électrique d'ici 2045, du travail en zone rurale avec une adaptation de l'offre de service avec des bus plus petits puisque les grands bus vides n'ont aucun sens économiquement et écologiquement parlant. On travaille sur le transport à la demande.

On a demandé à ce que les recettes propres de l'OTW passent à 14 % contre 10 % actuellement. On s'aligne avec ce qui se fait en Flandre. Dès lors, on observe une politique ambitieuse avec une trajectoire budgétaire maintenue.

Le deuxième exemple est la réforme des aides à l'embauche avec Job+ qui vise une meilleure remise à l'emploi, un ciblage et une diminution des effets d'aubaine. Là, on parle souvent de l'avis négatif des différents acteurs. Or, ici, on avait un avis positif sur une grande part du système venant de la part de la FGTB, la CSC de l'UCM et d'AKT for Wallonia. Je me permets tout de même de remettre cet aspect sur la table également. Cette réforme se fait à budget constant avec deux temps d'évaluation prévus : après un an et après trois ans. C'est un deuxième très bon exemple de politique ambitieuse avec une trajectoire budgétaire maintenue.

Cependant, le budget n'est pas une fin en soi non plus, et c'est pour cela que l'ajusté budgétaire permettait d'amplifier certaines politiques : il y a 2 millions pour les aidants proches en année pleine, avec un focus sur l'offre de répit. Certes, atteindre les 1 000 personnes qui vont en répit, c'est peu par rapport à la demande, nous sommes d'accord et c'est extrêmement important que l'on continue ces politiques. Il y a encore beaucoup de besoins à combler en la matière, mais il faut tout de même avouer que l'on essaie d'avancer sur le sujet.

Venons-en aux 4,2 millions pour lutter contre les inondations. Je viens d'une commune en bord de l'Ourthe. Je pense que c'est une très bonne idée.

En ce qui concerne les crèches, 14 millions d'euros supplémentaires vont dans les rénovations. Je tiens à préciser qu'avec notre majorité, 1 200 places ont été sauvées en crèche en 2025. En 2026, l'ambition est d'en sauver 1 000 de plus. On continue à investir avec de nouveaux APE pour les nouvelles crèches qui ouvriront. Ce n'est quand même pas n'importe quoi. Il faut pouvoir aussi le saluer.

Soulignons les 60 millions pour les factures des travaux PIMPT et du programme Seine-Escaut. Là encore, quand on parle de transition énergétique, tout le monde sera d'accord pour dire qu'investir dans le fluvial est indispensable. Cela signifie qu'il y aura moins de camions sur nos routes. Vous aurez compris qu'écologiquement, c'est beaucoup plus opportun.

Concernant les 10 millions d'euros dans les développements IT, j'ai entendu les questions légitimes de M. Collignon. Toutefois, investir 10 millions d'euros dans les développements IT pour soutenir notre volonté de simplification administrative me semble cohérent.

Vous aurez compris que cet ajusté est, pour nous, un bon exercice : on maintient la trajectoire, on maintient le cap et on espère mener à bien les réformes dont la Wallonie a besoin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour son exposé et les différents intervenants et intervenantes pour leurs prises de parole, même s'il y a matière à débat.

En guise de point zéro, je constate que le Gouvernement aime à dire que son ajustement est technique. J'ai toujours du mal à comprendre cette expression. Que l'ajustement soit continu par rapport à ce qui a déjà été choisi, je peux le comprendre. Que les modifications soient modestes, sans doute. Par contre, en confirmant un certain nombre de mauvais choix de son budget initial, l'ajustement est bien évidemment profondément politique en ne prenant pas en compte des modifications de contexte qui, à nos yeux, justifient des actions publiques. Cela reste donc un objet qui est pleinement à débattre.

Le premier point que je voudrais évoquer est le plus fondamental : ce conclave a lieu comme s'il n'y avait pas une crise des prix de l'énergie fossile suite à la guerre en Iran. Guerre que chacun et chacune condamne, mais rappelons tout de même que le président du premier parti de cette Région appelait à ce que l'on s'engage dans cette guerre et que l'on soutienne pleinement – je n'ai plus en tête ses mots, mais c'était le sens – cette action absolument affolante initiée par le président américain et le Gouvernement israélien.

J'en reviens donc à ce conclave : il y a une absence totale de mesures pour aider les ménages et les entreprises à diminuer leur consommation énergétique, à pouvoir faire face à ces évolutions de contexte. Bien évidemment, une partie des compétences sont au niveau fédéral. Là, après un bruit très long et très important, on a obtenu des mesures qui sont inversement proportionnelles au niveau sonore entendu. Aujourd'hui, à nos yeux, il reste incompréhensible que le Gouvernement ne prenne pas de mesures pour, dans ses compétences, aider à consommer moins d'énergie ou pour développer les énergies renouvelables.

J'entends que, par rapport au communiqué du Gouvernement, vous avez un peu essayé d'habiller le vide puisqu'une veille est maintenant proposée. On n'exclut plus d'intervenir éventuellement dans certains secteurs. Il y a même un scoop, on n'exclut pas d'intervenir à travers une limitation de la vitesse. Cela, c'est un élément qui ressort de votre intervention. Ce n'était pas dans le communiqué, mais cela reste assez virtuel à ce stade par rapport à ce dont la Wallonie a besoin.

Pire, nonobstant ce que peuvent dire M. Jacob aujourd'hui M. Bastin hier dans la presse, vous avez appelé à reporter les directives européennes RED III en matière développement d'énergies renouvelables et PEB4 en matière d'isolation des bâtiments. Nous l'avons dit lors des échanges sur l'état de la Wallonie et nous n'allons pas refaire cette discussion, mais vous n'avez pas répondu précisément sur ce point. Cette prise de parole est totalement à contretemps par rapport à ce qui apparaît très consensuellement comme nécessaire, à savoir diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.

Pire encore, le Gouvernement, dans la même séquence de temps que son conclave budgétaire, décide d'augmenter le prix du bus de l'ordre de 40 %. Certes, on peut préciser, pour être nuancé, qu'il s'agit d'augmenter la part couverte par les recettes de 40 %. Une partie peut venir d'une lutte plus efficace contre la fraude, mais le ministre Desquesnes lui-même chiffre la fraude de l'ordre de 3 % dans sa dernière réponse à une question écrite. On peut compter sur une augmentation du nombre d'usagers et d'usagères, mais augmenter les prix de l'ordre de 40 % et miser en plus avec une augmentation du nombre d'usagers tient assez fort de la pensée magique. On ne sait pas si ce sont les tickets ou

les abonnements qui vont augmenter de 40 % et l'on ne connaît pas les modalités précises. Cependant, en pleine crise du gaz et du mazout, au moment où les instances internationales – l'Agence internationale de l'énergie et la Commission européenne – et vous-même, dans vos discours, appelez à prendre davantage de transports en commun, le Gouvernement augmente les prix de 40 %.

J'en viens à un certain nombre de réaffectations et de modifications portées par le Gouvernement par rapport aux prévisions. Certaines sont positives puisque nous soutiendrons toujours le développement des places en crèche. Il a été aussi question d'un soutien plus fort pour l'offre de répit. C'est également positif, même si c'est très modeste par rapport à l'importance des besoins qui a spécialement été mise en exergue à la suite de l'exclusion du chômage d'un certain nombre de personnes qui étaient et sont toujours aidants proches. Cette question reste aujourd'hui sans solution réelle.

Il reste à voir comment les choses sont financées. Vous avez été très précis pour dire comment vous financeriez la compensation plan Marshall maintenue à 45 millions d'euros. Là, on sait d'où viennent les flux. Par contre, lorsqu'on additionne les autres réaffectations, on arrive à un montant de 94 millions d'euros. Vous n'expliquez pas comment vous le financez. Où sont les moins ? C'est la question que j'ai envie de poser. C'est peut-être ce qui ressort de votre exposé, mais vous ne le dites pas ainsi : il y avait une marge de 94 millions d'euros. Vous avez décidé de l'affecter comme vous avez décidé de l'affecter, ce qui est votre responsabilité. C'est très différent de le dire ainsi parce que vous aimez, spécialement dans le contexte de la crise des prix de l'énergie fossile, montrer que le Gouvernement est le dos au mur sans marge de manœuvre. Or, l'ajustement se fait sans trop de difficultés et avec une marge affectée de 94 millions d'euros. Vous nous direz si ma compréhension est bonne ou s'il y a des moins quelque part qu'il faut intégrer dans le débat, mais cela signifie que ce sont des choix politiques.

À côté de cela, un certain nombre de priorités ou de besoins criants n'ont pas été pris en compte. Le Département de la nature et des forêts fait actuellement face à un manque de personnel extrêmement important. C'est un manque que la ministre reconnaît puisqu'elle nous dit qu'il n'y a pas assez de monde et qu'elle va reporter un certain nombre de missions. C'est ce qui est en cours de façon provisoire, mais sans terme. On ne sait pas combien de temps cela durera ; peut-être des années. Un certain nombre de missions majeures pour cet enjeu de la biodiversité, qui est l'une des deux menaces existentielles les plus fortes pour l'humanité, sont éconduites. Ne parlons même pas d'essayer d'atteindre les objectifs qui sont fixés par l'Union européenne et qui font partie de notre droit positif. On nous dit que l'on va peut-être recruter, mais que l'on verra bien comment les directions générales se partagent les moyens au sein du Costra. Qu'en est-il en la

matière ? Des moyens ont-ils été prévus ? Les 94 millions d'euros dont on a parlé sont, au titre du communiqué du Gouvernement, des illustrations. Il y a sans doute d'autres mouvements – c'est bien normal –, un certain nombre de petits mouvements seront découverts lorsque nous aurons un document budgétaire. Je n'anticipe pas cette mécanique, mais il y a un besoin criant. Le Gouvernement a-t-il entendu cet appel ou est-on parti sur un report de ces missions à long terme ?

Deuxièmement, je veux revenir aussi sur l'aide et les soins à domicile parce que, là aussi, on a des besoins criants : des quotas d'heures insuffisants, un financement trop court et des kilomètres financés bien en deçà de leur prix réel. Ce prix, pourtant, a augmenté. Bien sûr, il y a quelques aumônes prévues par l'État fédéral, mais qu'en est-il de ce secteur et des besoins en la matière ? On a reçu, vendredi, une notification du Gouvernement du 17 juillet 2025 à propos du plan « Bien Vieillir ». Nous sommes enfin informés de ce que le Gouvernement a décidé sur ce point majeur le 17 juillet 2025, et il a décidé que le point était reporté. Cela dit beaucoup de la manière dont cet enjeu est considéré.

Troisièmement, les coupes dans les communes se font de plus en plus sentir. On se rappelle le déficement structurel opéré depuis le décret-programme adopté en 2024. Des mesures très concrètes illustrent cette réalité dans tous les conseils communaux au fil des mois. Par exemple, il y a quelques jours, la Ville de Namur a décidé d'arrêter les plaines de vacances : 1 300 enfants se retrouvent sans cette activité et la ville économise 300 000 euros, ce sera un peu moins que ce que la Région wallonne lui a pris. C'est un exemple de la déclinaison de la politique régionale dans une majorité que vous connaissez bien, puisque l'on ne peut pas suspecter qu'elle ait fait des choix qui ne soient pas en ligne avec les vôtres. Ce sont les mêmes groupes qui sont à la manœuvre.

La question des associations a été discutée à plusieurs reprises dans nos débats budgétaires. Là, je veux vraiment attirer l'attention sur la nécessité de répondre dans des délais plus courts. On a d'abord des associations qui n'ont toujours pas de vue sur les décisions de principe par rapport aux subventions 2026, les ministres concernés restent avec une absence de réponse et dans certains cas, pour des associations qui sont avec des reins fragiles – il y en a beaucoup, je pense que vous le savez – c'est le risque de basculer dans une cessation d'activité. C'est un appel au Gouvernement : c'est important que les gens voient clair. Même lorsqu'il y a une décision de principe, on a parfois un parcours de plusieurs mois. C'était le cas de la discussion que l'on a eue mercredi en séance plénière sur « Toi Mon Endo », mais il y en a beaucoup d'autres où, au bout du compte, le ministre annonce finalement la décision, mais fort tard dans l'année, et l'on arrive à un moment où l'on se rapproche encore plus fort de la

cessation d'activité. Bref, un certain nombre d'enjeux qui, à ce stade, n'ont pas l'air d'avoir été pris en compte lors de l'ajustement budgétaire, mais vous nous direz exactement ce qu'il en est.

J'en viens à la troisième rubrique, l'enjeu des paramètres macroéconomiques. Vous en avez évoqué un certain nombre et leur déclinaison dans l'ajustement, mais j'avais trois questions complémentaires. D'une part, sur la note des agences de notation : quoi que l'on pense de leur influence démesurée, elles influencent le marché. Dès lors, cet impact a-t-il déjà été pris en compte par le Gouvernement ? A-t-il été anticipé par les marchés, comme le dit le représentant de l'Agence fédérale de la dette ? Reste-t-il quelque chose qui doit intervenir en la matière ?

Ce sont aussi les paramètres macroéconomiques puisque, comme vous l'avez dit, la loi spéciale vous impose de prendre les paramètres de février, mais vous savez déjà que les paramètres se dégradent. Ce qui surprend, à l'instar d'ailleurs des mesures que vous annoncez comme potentiellement à prendre en matière énergétique, mais que vous ne prenez pas, c'est qu'il n'y a pas de réserve, de provision pour faire face à cette probable dégradation des paramètres macroéconomiques. Qu'en est-il à cet égard ?

Enfin, encore aujourd'hui, ING et BNP Paribas Fortis indiquaient que le prix réel des biens immobiliers était en baisse, en 2026, de 1,3 %. Cela veut dire potentiellement une baisse de recettes pour les impôts qui y sont liés. Ce point a-t-il été intégré dans l'ajustement ? Ce sont là des questions plus ponctuelles.

Au passage, un mot à M. Jacob qui citait – M. Bastin à l'habitude de le faire également – les chiffres de la dette directe. Cette approche est incorrecte et biaisée. Je ne dis pas que vos chiffres sont faux, je dis que laisser penser que les chiffres de la dette directe permettent d'avoir une bonne appréciation de l'évolution de la dette, c'est totalement malhonnête. À la dette directe, vous ajoutez la dette indirecte et lorsque vous partez d'un total plus élevé, le pourcentage va monter moins fort. Dommage parce que cela n'arrange pas le but recherché, à savoir faire penser que la fin du monde a été programmée par l'ancien Gouvernement. En attendant, je pense qu'un peu de correction en la matière serait bienvenue, a fortiori chez vous qui en appelez à la nuance, voire au rassemblement. Je ne vous en veux évidemment pas, sachant que vous prenez sans doute le relais d'un autre membre de votre groupe et que vous avez vraisemblablement fait avec la manière dont ce dernier voulait dire les choses.

J'en viens aux comptes 2025 : effectivement, nous en avons discuté brièvement avec le ministre Jeholet, qui vous remplaçait mercredi. Nous notons évidemment une détérioration du solde SEC de 572 millions d'euros. Vous en avez dit quelques mots ; j'ai été surpris, parce que je pensais que vous en diriez davantage que

M. Jeholet mercredi, mais, en fait, vous en avez dit un peu moins. Bien entendu, nous avons toujours à l'esprit ce qu'il nous a indiqué, mais j'aimerais en savoir un peu plus sur les différents volets qu'il a listés, notamment quant à la part réelle pour les sous-utilisations de crédits. En effet, c'est un terme qui est fort mis en avant et, en même temps, vous indiquez certains ajustements, que je vais reformuler pour être sûr d'être bien compris, parce que je ne voudrais pas trahir votre pensée et vos propos.

J'ai cru comprendre que, dans le cadre de cet ajustement, vous avez réduit de 85 millions d'euros le montant des sous-consommations de crédits. De mémoire, il s'élève à 609 millions d'euros, ce qui serait donc ajusté en 2026 à un montant inférieur de 85 millions, mais est-ce suffisant par rapport à ce qui a été évoqué ici pour le compte 2025 ? Cela m'intéresse d'en savoir un peu plus pour apprécier le choix opéré par le Gouvernement.

Plus largement, puisque vous avez quand même les manettes du budget en main, comment expliquez-vous que les choses se fassent à l'insu de votre plein gré ? Est-ce que l'on découvre les choses après coup ? En fait, vous avez présumé que ces factures allaient intervenir et qu'elles allaient être payées dans ces termes. Dès lors, comment se fait-il que cette plus grande consommation des crédits n'ait pas été prise en compte au moment où l'on a voté le budget 2026 ? Ce sont des éléments qui me semblent importants à clarifier.

L'accent est mis aujourd'hui sur le solde brut. C'est un élément utile à la compréhension budgétaire, mais il reste quand même que le solde SEC ne peut pas être considéré comme une donnée facultative. D'ailleurs, tout à l'heure, lorsque vous indiquiez les balises de votre travail budgétaire pour l'année 2026, vous avez vous-même parlé d'un objectif en solde SEC et vous avez indiqué que le montant des économies structurelles était également exprimé en solde SEC. Il y a là une forme de constance à maintenir pour que cette dégradation soit comprise comme elle doit l'être.

Bien évidemment, il y a des factures du Plan de relance à payer ; en ce qui me concerne, je ne me rappelle pas avoir critiqué le paiement de ces factures qui sont dues. À l'inverse, j'observe fréquemment des ministres qui inaugurent des projets du Plan de relance, parfois uniquement avec l'appui des parlementaires de la majorité. Il me semble que, à un moment donné, il serait de bon ton d'abandonner et de garder un regard objectif sur ces investissements qui ont eu lieu et qui servent également l'intérêt général.

Enfin, la réforme fiscale en elle-même impacte sans doute peu le dérapage relatif au déficit 2025, mais elle impacte à coup sûr le déficit 2026, puisqu'à un moment donné, ce Gouvernement qui nous annonçait l'apocalypse budgétaire – rappelez-vous, à l'époque, on

parlait de la Grèce – était aussi un Gouvernement qui nous proposait une réforme fiscale de l'ordre de 700 à 800 millions d'euros, si j'inclus la partie mise en œuvre en 2026 et celle qui est différée en 2028, et ce, sans aucune évaluation, avec un débat mené au pas de charge. Cela reste quelque chose qui marque la législature et qui impacte très fortement la situation budgétaire, puisque c'est une réforme fiscale payée à crédit. Rien que le coût de ce financement représente déjà des dizaines de millions d'euros en 2026, qui s'ajoutent au coût de la réforme elle-même. Quand on paie des emprunts à 4 % – pour prendre un ordre de grandeur –, forcément, une dépense ou une moindre recette de 250 millions, c'est tout de suite 4 % de plus qu'il faut prendre en compte dès la première année et sur toute la durée de l'emprunt, et ce, uniquement pour la réduction appliquée en 2026. C'est dire si elle pèse.

Néanmoins, là aussi, il y a un scoop – peut-être le troisième – dans ce que vous avez indiqué sur l'harmonisation des vitesses et sur les chiffres de la sous-consommation des crédits de 85 millions d'euros, à moins que cela ait déjà été dit mercredi dernier, le cas échéant *sorry* pour cette approximation, c'est le scoop de M. Jacob, qui nous dit que, en fait, le groupe de travail est chargé d'évaluer et éventuellement revoir la réforme des droits de succession. C'est en tout cas une possible bonne nouvelle de cet échange, puisque nous avons une trajectoire budgétaire qui est fortement dégradée encore dans sa prévision par rapport à ce que le Gouvernement a fait voter et à ce que votre majorité a voté fin 2024. Vous nous annoncez aujourd'hui qu'en fait le groupe de travail mis sur pied pour l'équité fiscale pouvait avoir des propositions qui conduiraient à revoir cette réforme fondamentalement injuste qui a aujourd'hui été adoptée. Nous vous écouterons également, Monsieur Ministre-Président, sur ce point.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Merci à tous pour ces échanges. Vous vous doutez que je vais me concentrer uniquement sur les enjeux de l'ajustement budgétaire. Je ne vais pas remettre une pièce dans le juke-box sur l'ensemble des débats. Je vais essayer d'être le plus efficace possible en la matière.

Le premier élément assez central qui est revenu dans la plupart des interventions, c'est l'action par rapport à la crise énergétique. En effet, on n'a pas prévu de provision spécifique à ce stade de l'année. Je pense que j'ai été suffisamment clair avant la discussion. On est resté sur la même ligne. J'ai indiqué dans ma présentation la façon avec laquelle nous allions suivre cette évolution. J'ai déjà pu expliquer largement au sein de cette commission que la crise telle qu'on la connaît aujourd'hui n'est pas encore – elle peut, j'espère qu'elle n'arrivera pas – au niveau de ce que l'on a connu avec

l'Ukraine. C'est la même chose sur le coût de l'énergie. On était dans des proportions qui ne sont pas du tout comparables à ce que l'on connaît aujourd'hui. Comme par le passé, notamment lorsque nous gouvernions ensemble, Monsieur Collignon, nous pourrions encore, en cours d'année, procéder par des réallocations de moyens ou des transferts, voire, en cas de crise aiguë, comme on l'a connu en période du covid, via un ajustement budgétaire supplémentaire pour prendre en compte des mesures, s'il s'avérait nécessaire.

Vous précisez, en fin de votre intervention, que si l'on ne met pas plus d'argent sur la table, on ne travaille pas. Je vous ai déjà dit que je ne vais pas reproduire ce qui s'est fait par le passé. Je ne vais pas utiliser les mêmes recettes que les recettes du passé. Vous dites dépenser plus, alors que le FMI et la Commission européenne soulignent qu'il faut arrêter de saupoudrer les moyens. Si cela n'a pas d'impact structurel, il ne sert à rien de dégager des moyens.

Si je fais la comparaison par rapport aux enveloppes, et j'ai entendu d'ailleurs le PTB dire que les 80 millions d'euros sur un budget de 123 milliards d'euros au niveau fédéral ne sont pas suffisants, cela reste des moyens qui découlent de bénéfices qui ont été dégagés par cette crise. L'État n'a pas à s'enrichir avec la crise : on doit donc redistribuer ces moyens. Il faut quand même avoir une certaine responsabilité budgétaire. Si l'on fait le parallèle et que l'on se rapporte au budget de la Région, avec une règle de trois, on serait de l'ordre de 15, 16 millions d'euros de mesures, si l'on veut être dans la même proportion, alors que nous ne bénéficions pas de l'impact de cette crise. Cela veut dire que cela augmenterait notre endettement. En plus, on dirait de toute façon que cela ne sert à rien de mettre si peu d'argent sur la table pour régler cette situation.

On ne travaille pas comme cela. Ce que l'on veut, c'est dégager des moyens pour l'ajustement. Ils ont été dégagés uniquement pour des projets concrets qui sont déjà suffisamment avancés, que ce soit au niveau des infrastructures, du PIMPT, de la rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance ou de la résilience en cas de nouvelles inondations. Bref, on est en ajustement budgétaire. Les moyens seront actés budgétairement une fois que le budget sera voté. Il faut donc être certain que les moyens qui sont mis soient utilisés. Il ne s'agit pas de juste faire des effets d'annonces liés aux enjeux budgétaires.

Permettez-moi également de rectifier une chose : parler d'abandon des citoyens ou des entreprises, ce n'est ni exact ni responsable. Le Gouvernement wallon agit dans le respect de ses compétences, de ses moyens et de la réalité budgétaire qui est la sienne.

Une réponse publique massive et généralisée aurait peut-être un effet d'annonce intéressant, car elle raconterait une belle histoire, mais elle serait inefficace à moyen terme et, surtout, dangereuse pour les finances

publiques. La Wallonie ne dispose ni de leviers immédiats sur les prix de l'énergie ni de marges budgétaires pour compenser artificiellement les hausses conjoncturelles. Faire croire le contraire, c'est nourrir des attentes irréalistes.

C'est pourquoi notre stratégie repose sur trois principes clairs, comme je l'ai dit dans ma présentation – mais tout le monde n'a peut-être pas été attentif. Ces principes sont la prudence budgétaire, le ciblage des interventions et l'accélération des réformes structurelles. Contrairement à ce que vous affirmez, ces réformes ne sont ni lointaines ni théoriques. Elles sont inscrites dans l'accord de gouvernement et, pour la plupart, déjà en cours.

Concrètement, cela signifie d'abord renforcer la capacité et la flexibilité de notre système énergétique afin de sécuriser l'approvisionnement et de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Cela passe par le développement d'un mix énergétique décarboné, par l'adaptation et le renforcement des réseaux, et par une meilleure capacité à mobiliser sa flexibilité, ainsi que le stockage. Ensuite, cela implique d'investir massivement dans la rénovation énergétique, mais de manière ciblée, efficace et socialement juste. La logique n'est pas de subventionner indistinctement, mais de concentrer les moyens sur les ménages qui en ont réellement besoin, sur les logements les plus énergivores et sur des mécanismes qui produisent les économies les plus durables sur les factures. Cela signifie aussi moderniser en profondeur notre cadre réglementaire à travers la réforme du photovoltaïque résidentiel pour faciliter les solutions de tiers investisseur, la réforme du partage d'énergie et la clarification des règles de soutien afin d'éviter des primes injustifiées, et une adaptation permanente des mécanismes aux conditions réelles du marché.

Nous structurons également la gouvernance énergétique régionale avec un véritable cockpit stratégique permettant de piloter les objectifs, de suivre les indicateurs et d'anticiper les tensions, plutôt que de réagir dans l'urgence. C'est exactement le contraire de l'improvisation que vous semblez appeler de vos vœux. À cela s'ajoutent des mesures de sobriété et d'efficacité : tarification incitative, communication sur les gestes économeurs, possibilité de déplacer la consommation vers les plages horaires moins coûteuses... Ce sont des leviers concrets, immédiatement activables et qui réduisent la facture sans alourdir durablement les finances publiques.

Vous avez émis un doute sur les mesures d'incitation liées à la vitesse. Je préfère être clair : on ne va pas réglementer et imposer. On peut informer et dire que, si l'on roule moins vite, c'est évident que l'on consomme moins. Un dispositif de veille est donc bien mis en place et renforcé. Cette approche, qui doit être graduée, nous permet d'intervenir de manière ciblée si certains secteurs devaient être confrontés à des difficultés

objectivées. Toutefois, nous refusons d'immobiliser aujourd'hui des moyens publics dans des provisions préventives non justifiées, au détriment d'investissements structurels indispensables.

Enfin, en réponse à MM. Liradelfo et Hazée, qui estiment que l'on pourrait encore baisser le prix des bus, je rappelle que, selon l'AOT, le prix actuel du billet ne couvre que 10 % de son coût réel, tandis que cette proportion s'élève à 45 % pour la SNCB, à 26 % pour la STIB ou encore à 14 % pour De Lijn. De plus, on ne peut pas dire que la gratuité généralisée a induit une augmentation massive de l'utilisation de tels services. Il faut avoir une politique la plus efficace possible. Ce qui compte, c'est d'améliorer le service public pour générer une volonté de l'utiliser.

Par rapport à la réflexion sur la petite enfance et sur l'origine des 14 millions d'euros supplémentaires, ces moyens viennent d'un rééquilibrage du nouveau plan vers la sauvegarde de places dans les milieux d'accueil existants. Les moyens prévus pour atteindre les 59 millions d'euros seront étalés jusqu'à la fin de la législature pour atteindre l'objectif. À nouveau, on est dans un ajustement budgétaire avec des crédits disponibles mis à disposition à partir du mois de juillet. Cela n'aurait pas de sens d'inscrire l'ensemble de la trajectoire pour cette année, juste pour avoir un effet d'annonce en disant que l'on règle le truc, si l'on ne dépense pas les moyens annoncés. À un moment donné, il faut faire de la politique réelle.

Au niveau des aidants proches et de l'origine des moyens qui en découlent, le ministre Coppieters s'est engagé à prendre ces moyens sur des crédits existants au sein de l'AViQ, sans moyens additionnels complémentaires, ni en 2026, ni même dans le futur.

Au niveau de la provision des moyens IT, une note passera au Gouvernement – je l'ai dit directement dans ma présentation de départ – avec l'affectation précise des moyens. Nous ne pouvions pas affecter directement les moyens, car la priorisation des projets est encore en cours. Vu la rareté des moyens publics, il y aura naturellement, dans un deuxième temps, une notification qui sera transmise à l'ensemble des membres du Parlement. Aucun doute que vous solliciterez, au moment où la note passera au Gouvernement, d'avoir le détail d'utilisation de ces moyens.

Au niveau des primes Rénopack, je m'étonne que vous critiquiez que des marges se dégagent, même légèrement. Nous les affectons pour des problèmes qui ont été eux-mêmes créés par le passé, avec une certaine instabilité et une certaine non-prévisibilité des mesures. Quant à savoir si les moyens seront suffisants, je ne pense évidemment pas que les moyens dégagés cette année combleront l'entièreté du trou, mais ils permettent en tout cas de résorber une partie dont nous héritons.

Concernant les compensations plan Marshall, vous savez que le Parlement wallon a voté il y a quelques semaines la réforme du dispositif. Elle a effectivement bien été mise en pause pour identifier, avec les acteurs de terrain, certains effets pervers qui n'étaient pas perceptibles initialement. En fait, c'était une réforme et de l'argent qui étaient un peu donnés sans vue claire de l'impact, aussi bien sur les entreprises que sur les communes.

Vous me demandez comment le travail avance et, à cet égard, je peux vous dire et vous confirmer aujourd'hui qu'une première réunion du groupe de travail s'est tenue entre les représentants des différents cabinets, les représentants du secteur économique et des représentants des pouvoirs locaux pour aboutir sur une réforme qui remplira un triple objectif pour l'initial 2027.

Premièrement, il s'agit de favoriser la réindustrialisation de la Wallonie. Deuxièmement, on vise à garantir des recettes communales stables. Enfin, il faut mettre fin aux effets d'aubaine et aux dévoiements qui pèsent sur les finances régionales. En effet, on ne peut pas dire que le système était parfait. Dire cela, ce serait vraiment simplifier le message à outrance. On a d'ailleurs suffisamment eu l'occasion de discuter sur ce sujet. Quant à la solution temporaire pour 2026 et la façon dont les moyens budgétaires ont été construits, je pense avoir été suffisamment complet dans l'exposé. Évidemment, il y aura encore plus de détails lors de la commission qui sera liée à l'analyse de l'ensemble des tableaux budgétaires.

Par rapport à la question sur la réduction de la sous-utilisation de 85 millions d'euros et sur la façon dont ce montant a été défini, je vous invite vraiment à aller relire ce que la Cour des comptes disait à l'initial 2026, et même les autres années. On n'a pas improvisé les hypothèses comme cela. Considérer une sous-utilisation de crédits de l'ordre de 3 % du budget des dépenses n'est pas une hérésie. Avec un montant de 609 millions d'euros, nous étions à 2,8 % ; nous sommes maintenant à 524 millions, soit un peu moins de 2,5 %. Je vous rejoins quand vous dites qu'il faut prévoir et, si vous avez bien écouté mon intervention, j'ai parlé d'une marge d'erreur de 3 % dans le budget. Cela ne me semble pas non plus exagéré. Ainsi, je suis ravi que vous trouviez comme moi qu'il était anormal, en 2022, d'avoir une marge d'erreur de 10 %, car on voulait absolument pouvoir gonfler les crédits liés au Plan de relance et avoir simplement les effets d'annonce qui étaient associés à ces déclarations.

De façon plus ponctuelle, pour répondre à une de vos sous-questions, Monsieur Hazée, sachez que nous avons dû faire face à des dépenses qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'élaboration du budget initial. Nous avons dès lors procédé à une réallocation de budgets lors du dernier gouvernement de l'année 2025 pour pouvoir y pallier. Ainsi, 75 millions d'euros ont

servi à payer des factures commerciales. Il est bien évidemment très difficile de pouvoir estimer précisément une année avant – ou encore au moment même de l'ajustement budgétaire – le montant total de ces factures qui ont décidé d'être assumées. On parle bien de factures commerciales avec dédit de paiement si on ne liquidait pas ces moyens ; des factures qui ont pour la plupart été engagées précédemment, avec des ordonnancements qui avaient été donnés à la précédente législature.

Il y avait aussi 47 millions d'euros IPP, avec une obligation de payer avant le 25 au niveau du Fédéral : c'était la moindre recette à percevoir par rapport à ce qui était initialement estimé, sans quoi nous aurions dû payer également des intérêts de retard ou des amendes. Ce montant n'était pas non plus anticipable, puisque nous avons respecté le prescrit de la loi spéciale de financement et d'optimisation des crédits du PRW à hauteur de 240 millions d'euros, afin de maximiser au mieux l'avancement des différents projets liés au Plan de relance.

Concernant la réforme des droits d'enregistrement, je ne vais pas faire le grand débat ici, car on a déjà eu l'occasion d'en discuter pendant de nombreuses heures. Ce que je remarque quand même, c'est qu'on fait beaucoup de caricatures en parlant de « cadeaux fiscaux », mais pour la plupart des gens qui bénéficient de cela, on ne peut pas dire que c'est un cadeau fiscal. On assume d'avoir fait un *shift* fiscal entre une aide à la possession, c'est-à-dire qu'on déduisait son emprunt à une aide à l'acquisition. Évidemment, lorsqu'on fait un *shift* entre les deux méthodologies, il y a une période de transition avec un gap fiscal à combler, ce qui est le cas. Nous ne voulons pas envoyer la facture au suivant. Cela veut donc dire qu'en fin de législature, cela sera compensé par la fin de l'aide à la possession. Dès lors, je ne vais pas commencer à répéter l'ensemble des éléments. On a dit que l'on suivrait l'évolution. S'il y a des effets de bord, ils seront corrigés et on fera une analyse à la fin de la réforme.

Nous sommes en train de parler des réformes fiscales et des « cadeaux fiscaux » comme on aime les caricaturer. Sur la réforme des droits de succession, vous savez que le texte a été voté, mais nous ne sommes pas encore en 2028. Il y a encore beaucoup d'enjeux budgétaires devant nous. C'est très compliqué budgétairement, je pense qu'il faut pouvoir le dire aussi. L'objectif de retour à l'équilibre est ambitieux, avec une conjoncture internationale compliquée. Cela fait partie de l'ensemble des éléments qui font l'objet d'une réflexion aujourd'hui. Nous n'avons de tabou sur aucun sujet. Dès lors, on verra comment cela sera mis en œuvre. Aujourd'hui, il existe un texte légal qui impose la réforme des droits de succession parce qu'il a été voté. On verra d'ici à la mise en place en 2028. Rassurez-vous, on est à l'ajustement en 2026, il y aura encore des rendez-vous budgétaires d'ici là, et donc on aura encore l'occasion de pouvoir discuter de

l'ensemble des réformes fiscales, parce que je sais que c'est quelque chose qui vous tient grandement à cœur. Pour une fois qu'on baisse la fiscalité en Wallonie, je peux entendre que c'est un peu perturbant et donc il faut pouvoir analyser cela de la manière la plus fine possible.

Au niveau des taxes de mise en circulation et des taxes de circulation, nous nous sommes basés sur des estimations qui nous ont été données par l'administration fiscale wallonne et le cabinet de tutelle du ministre compétent.

Par rapport à la dégradation de Moody's, je ne vais pas non plus répéter l'ensemble de la déclaration. Je pense avoir été assez complet et transparent dans ma présentation de base, aussi bien sur les conséquences liées à cette dégradation et l'impact du fait qu'il y avait eu une perspective stable à un moment donné, qui avait déjà eu un impact sur les conditions de financement en n'oubliant pas le contexte global. C'est difficile de pouvoir le dire avec beaucoup de précision, mais la dégradation avait été anticipée depuis le basculement en perspective négative d'octobre 2024 et se trouvait déjà partiellement intégrée au sein même des taux OLO.

Au niveau d'un nouveau plan d'investissement et par rapport à la réflexion de M. Liradelfo, j'entends bien la vieille recette très interventionniste en la matière. On a déjà toutes les ruses et les difficultés d'achever les plans antécédents décidés. Il faut bien se dire qu'aujourd'hui, quand on a repris la Wallonie, il y a encore 128 plans différents qui sont actifs. À un moment donné, il faut pouvoir se concentrer et il faut arrêter de créer des plans. C'est l'essence même du message du ministre de l'Industrie que vous avez cité tout à l'heure : il s'agit d'adopter une stratégie globale et pas simplement un effet d'annonce d'un plan qui, après, reste dans les structures budgétaires pendant des décennies.

Concernant les taxes communales, j'ai entendu que l'on citait le chiffre de 53 communes qui ont augmenté leurs impôts au niveau local. Inversement, cela signifie qu'il y en a plus de 200 qui n'ont pas augmenté leurs impôts. Il faut pouvoir voir le côté positif ; c'est assez symptomatique de votre manière de voir les choses. Personnellement, je préfère saluer le courage et la responsabilité des communes, qui prennent aussi leur part d'efforts pour réduire la dépense publique de façon globale en Wallonie parce que je pense que c'est bien une nécessité.

Concernant la stratégie du bien-vieillir, le point a effectivement été reporté, car le Gouvernement a sollicité un groupe d'experts chargé de proposer les actions nécessaires à mettre en œuvre pour faire face aux défis du vieillissement en vue de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et en particulier des aînés, tout en accompagnant la transition ambulatoire des soins de santé et de notre système d'aide à domicile. Cette politique doit

permettre de limiter le recours à des services résidentiels via une offre de services spécifiques. Des travaux sont en cours et le Gouvernement y attache une attention toute particulière.

Concernant les besoins des agents du DNF, la ministre Dalcq s'est engagée à rencontrer une partie des besoins dès cette année 2026, et je la laisserai bien évidemment vous répondre en détail.

Par rapport aux paramètres macroéconomiques, et singulièrement sur le budget économique de février, le budget des dépenses de cet ajustement a été réalisé sur base des prévisions mensuelles d'avril, soit les dernières à disposition. Par contre, en ce qui concerne le budget des recettes, et notamment pour les recettes institutionnelles, nous sommes contraints d'utiliser les paramètres macroéconomiques du budget économique de février. Le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation était de 1,9 % en février contre 3,2 % en avril. Nos prévisions de recettes ne sont donc pas surestimées alors que nos dépenses ont pris en compte les paramètres les plus récents, donc les moins favorables.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions en lien avec l'exercice. Je sais bien que ce n'est pas aujourd'hui que l'on va s'accorder, ce n'est qu'une prémisse, un échauffement par rapport aux discussions budgétaires des mois à venir, mais je trouvais important de venir vous le présenter dès que possible.

Merci pour l'attention que vous avez pu porter à ces échanges. On ne manquera pas de continuer, j'en suis certain, à discuter tout au long des différentes commissions qui vont nous amener jusqu'au prochain ajustement budgétaire et à l'exercice de l'initial 2027 qui sera le vrai moment de rendez-vous budgétaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d'abord, je veux remercier le ministre-président pour les réponses qu'il a pu nous apporter.

Je ne partage pas votre point de vue relativement à l'inaction actuelle sur la crise énergétique, mais au moins c'est assumé et vous l'avez nuancé par rapport aux premières annonces, en fonction de l'évolution. Je vous invite quand même à lire ou à écouter les spécialistes qui indiquent que structurellement, à moyen terme, on sera dans une crise qu'ils qualifient de plus grande ampleur encore que celle que l'on a connue. Vous n'avez pas parlé du télétravail, par exemple, une mesure qui ne coûte rien budgétairement, mais qui peut contribuer à aider les gens.

Relativement aux comptes, je ne vais plus m'étendre, mais pour moi c'est assez simple, c'est mathématique. Un budget est une prévision des dépenses. Un budget prudent, tel que celui que vous avez évoqué, non pas d'effet d'annonce en 2022, il a un

compte positif. Vous avez un compte négatif parce que vos prévisions ne sont pas bonnes. C'est un fait, on ne peut pas revenir dessus, c'est juste mathématique. Je dois malheureusement constater que les prévisions n'ont pas été bonnes. Pourtant, c'est ce que l'on attend d'un budget à l'initial : qu'il se rapproche le plus de la réalité, que l'ajusté corrige, parfois techniquement.

Je n'ai pas envie d'être dans la caricature, mais je n'ai pas dit qu'il fallait dépenser plus, j'ai dit qu'il fallait réorienter moins et faire moins de cadeaux fiscaux. À mes yeux, cela reste des cadeaux fiscaux.

Je voudrais remettre quelque chose au point une bonne fois pour toutes. J'entends les critiques sur le Plan de relance avec quelques projets emblématiques. Concernant l'endettement wallon de la dernière législature, tout le monde passe sous silence qu'il y a eu le covid, des inondations et, vous l'avez évoquée vous-même, la crise énergétique de 2022, que vous qualifiez de plus importante que celle-ci et qui a nécessité la possibilité d'intervenir. Il faut quand même nuancer. Oui, on pourra objectiver les réels résultats du Plan de relance, mais ce qui est certain, c'est qu'il a répondu à des besoins économiques, mais aussi à des besoins sociaux. Rien qu'en matière de logement, on avait l'ambition de rénover 20 000 logements dans le parc public, ce sont des gens qui payent des factures moindres et qui trouvent un peu de disponible pour les relancer dans l'économie. C'est la même chose en matière de kot ou dans d'autres projets, notamment la création de la mesure Tremplin qui a permis la réinsertion professionnelle de milliers de chômeurs de longue durée. Ce ne sont pas des réformes inutiles. Je pourrais parler du « Coup de *boost* » ou du *boost* en matière d'économie sociale dont on a besoin actuellement, parce que l'on ne peut pas dire que vous êtes aidés par votre Gouvernement miroir.

Nous avons suffisamment de difficultés en Wallonie, mais le Fédéral vous adresse quand même quelques factures, de manière obsessionnelle, avec une réforme fiscale qui viendra amputer les recettes de la Wallonie et, par conséquent, les recettes des communes. On ne peut pas sempiternellement dire que l'on est dans la difficulté et que l'on va dans le mur, qu'il faut faire des économies, puis de manière dogmatique – parce que c'est sa religion – de baisser la fiscalité à tout va, ce qui est contradictoire. Ce n'est pas Christophe Collignon qui le dit, même si c'est ma conviction. Il suffit de lire Étienne de Callatay qui le répète à l'envi : « Un gouvernement ne peut pas assainir les finances publiques et porter des cadeaux fiscaux et des réformes fiscales ». D'autant plus que, en général, la fiscalité est un outil pour créer une politique. Ici, c'est simplement dogmatique, parce que l'on a décidé qu'il y avait trop d'emplois publics et que les services publics portaient trop. Or, supprimer un emploi public n'a jamais créé un demi-emploi privé. C'est une règle immuable. Il s'agit plutôt de la façon dont on met le terrain en condition pour pouvoir accueillir l'investisseur privé. Le fait

d'avoir des investissements publics – je pense que vous pouvez y souscrire – dans les politiques keynésiennes, créé cet appel et la possibilité de mettre le terrain en condition. On dit en général qu'un euro public investi en apporte à minima quatre au niveau privé.

Madame Bluge, je n'ai pas envie de faire de la polémique pour faire de la polémique, mais arrêtons cette amnésie collective. Le MR est au Gouvernement depuis quelques législatures et est derrière le ministre du Budget depuis neuf ans. Je vais vous donner un scoop : lorsqu'on est au gouvernement, tout fonctionne au consensus. Ce qui veut donc dire que, si le précédent ministre du Budget n'était pas d'accord, tout était bloqué. Ce qui veut dire que, à force de répéter cela, le ministre-président, pour utiliser une image cycliste, va être qualifié du Virenque de la politique, en faisant les choses à l'insu de son plein gré. Assumons les choix qui ont été faits.

À défaut, votre partenaire, le parti des Engagés, va dire qu'il n'était pas le partenaire dominant et qu'il n'était pas pour cela, ce que fait d'ailleurs très bien votre président de parti au niveau fédéral en nuancant toutes les décisions. On dirait que les Engagés ne sont nulle part, dans aucune décision et dans aucun gouvernement. Je dois malheureusement revenir à la réalité : les Engagés sont dans tous les Gouvernements et assument bon nombre de décisions qui sont compliquées, notamment pour les Wallons et les Wallonnes.

Je pense que l'on reparlera des droits de succession. C'est facile de dire que ce n'est pas le sujet du jour, mais on a voté au bout de la nuit la réduction des droits de succession ; non pas pour diminuer ceux en ligne directe – parce que, en général le système est bien fait –, mais pour bénéficier à d'autres héritiers. On entend M. Jacob dire que l'on va réfléchir à cette réforme qui va peser 400 millions d'euros. Honnêtement, à votre place, j'annoncerais tout de suite que je ne peux pas la tenir parce que c'est intenable au niveau de la trajectoire. Vous vous honoreriez à faire cet aveu parce que, de toutes les façons, le mur arrivera.

En conclusion, je vous remercie pour les explications qui ont été données et je veux qu'il y ait de la nuance. Oui, il faut faire des économies, mais ne nous demandez pas de faire des économies comme vous les feriez, parce que notre projet de société n'est pas le même que le vôtre. J'ai lu avec intérêt que vous pensiez que les recettes socialistes ne fonctionnaient pas, mais force est de constater que les recettes ultralibérales ne fonctionnent pas très bien et déstabilisent un tout petit peu le monde.

Dès lors, que chacun revienne à un peu d'humilité et fasse en sorte que la Région se porte bien. Les recettes socialistes qui ne fonctionnent pas, ce sont des industries comme la SONACA, la FN Herstal – que le ministre Jeholet voulait vendre –, Safran ainsi que

l'aéroport. Ce sont 10 000 emplois qui ont été créés rien qu'en région liégeoise, et je ne parle même pas de Charleroi. Donc, accordez-nous à minima le fait que ces recettes ont fonctionné. Ce qui nous sépare, c'est que je suis en faveur de politiques keynésiennes qui permettent d'investir dans l'économie pour relancer lorsque la machine est en panne et que le libre marché conduit à d'énormes difficultés. Je crains malheureusement que l'on en reparle.

Voilà les quelques mots que m'ont inspirés vos réponses, en étant à disposition pour un débat sans tabou, et de sortir des caricatures de temps en temps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses complètes dans lesquelles vous n'avez aucun tabou me, semble-t-il, par rapport à l'orientation de nos finances publiques. Je ne doute pas un seul instant que des questions seront toujours nombreuses d'ici le mois de juin lorsque nous analyserons l'exposé général dans lequel se déroulera un véritable débat de fond.

J'ai pu entendre les interventions du banc de la gauche jusqu'à présent dans lesquelles je vois un serpent qui se mord la queue. Vous reconnaissez que des efforts doivent être réalisés, mais il faut malgré tout sortir un chéquier pour de nombreuses politiques. Vous dites qu'il faut l'équilibre budgétaire, et le plus tard possible. C'est difficile et c'est un crédo que je refuse d'entendre. Tout comme dans mon exposé, je n'ai pas nié que nous étions au Gouvernement. J'ai parlé de la précédente législature, sans dire précisément que nous n'y étions pas ou stigmatiser un groupe en particulier.

Monsieur Collignon, je suis ravie que vous ayez abordé la réforme des droits d'enregistrement, en disant qu'elle ne bénéficierait qu'aux épaules les plus larges. Vous le savez mieux que quiconque que, au vu de votre précédente fonction, nous vivons une crise du logement. Cela a poussé le Gouvernement à prendre des mesures inédites avec des résultats probants :

- une hausse de 16 % des transactions immobilières, dont une hausse de 16 % de jeunes qui ont pu accéder à la propriété ;
- une réforme accessible à tous les publics, puisque les chiffres montrent que 40 % des ventes concernent des montants d'un maximum de 200 000 euros.

L'exemple le plus parlant – j'en profite de la présence de Mme Morreale –, c'est notre ville de Liège, où les ventes d'appartements ont plus que doublé en 2025 par rapport à 2024. Nous ne voyons pas un embourgeoisement massif de la ville. Il faut une vision à long terme aussi sur cette réforme. Cette réforme sera évaluée. Il faut laisser les mesures, dont certaines ont une validité de trois ans, s'exécuter.

Cette réforme sera bénéficiaire d'ici quelques années, grâce à la suppression du chèque-habitat, dont le coût allait devenir incontrôlable. Récompenser l'acquisition et non la possession bénéficie à toutes les tranches de la population. C'est du pouvoir d'achat donné aux citoyens, et non un cadeau fiscal.

Quand je vous entends, Monsieur Liradelfo, j'ai l'impression que la Wallonie est un puits sans fond. Or, M. Jacob l'a très bien rappelé, nous avons une dette désormais trop lourde pour prendre à nouveau des mesures exceptionnelles, comme ce fut le cas avant.

Tant le président de l'Agence fédérale de la dette que le gouverneur de la Banque nationale confirment que les entités du pays n'ont plus les reins assez solides pour faire face à cela. Monsieur Hazée, vous le savez très bien, les leviers pour les aides en matière énergétique se trouvent principalement au niveau fédéral, alors que nous payons toujours l'absence de monitoring des primes énergétiques lancées par Philippe Henry.

La situation budgétaire globale nous rappelle qu'un seul choix est possible : celui de la responsabilité et celui de penser à nos enfants, nos petits-enfants ou encore mes nièces, dont une est présente aujourd'hui. Je suis très fière de prendre la parole devant elle. En plus du défi climatique, cette future génération n'a pas à hériter de l'endettement majeur que subit notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Il y a eu une augmentation de l'immobilier qui a été coûteuse, tout le monde le sait. D'autre part, le pendant du fait que des jeunes viennent vers les villes, c'est que la désertion des jeunes se fait de manière encore plus frappante dans les zones rurales.

C'est un des points d'attention sur lequel j'avais attiré l'attention du Gouvernement. C'est un point d'inquiétude en termes d'équilibre sur le fait que les jeunes quittent les zones rurales, qui est renforcé par cette réforme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Concernant cette crise, ce Gouvernement ne veut rien faire. Monsieur Dolimont, vous avez dit tout à l'heure que les 80 millions du Fédéral dépendent des rentrées et l'État ne doit pas s'enrichir sur la crise. C'est bien le problème, c'est qu'il n'y a que 80 millions, parce que c'est ce que l'État reçoit. Votre Gouvernement refuse de s'attaquer aux vrais profiteurs de crise, à ceux qui sont en train de se faire aujourd'hui beaucoup d'argent sur la crise, à savoir les multinationales pétrolières qui s'enrichissent. C'est là que vous devriez plutôt aller chercher l'argent. Maintenant, le Fédéral vous sert de

parapluie, puisque vous dites que mécaniquement, la Région ne sait pas prendre de mesures.

Je l'ai rappelé, il y a des mesures à prendre. Au niveau fédéral, évidemment, les mesures ne sont pas suffisantes. Au niveau régional, vous avez des leviers. On a déjà avancé la question des taxes sur la facture.

Quand je vous entends dire qu'il n'y a pas de levier au niveau du transport, je ne partage pas votre avis. Vous avez parlé du prix du ticket. D'abord, il a augmenté de 30 % quand vous avez changé les formules Next et Horizon. Mais, c'est un service public. Le ticket ne remplit pas entièrement ce que coûte le bus – cela me paraît essentiel –, c'est le principe même d'un service public. Il est de toute façon payé par les taxes. Là où je ne suis vraiment pas d'accord avec vous, c'est que, là où on a mis des bus gratuits comme à Dunkerque, on voit qu'il y a un résultat. Cela a été rappelé en séance plénière la fois dernière par ma collègue Alice Bernard : dans la ville de Dunkerque, qui a déjà son transport gratuit, la fréquentation a augmenté depuis le début de la crise. Il y a un lien avec le fait qu'il y a un service public de qualité et gratuit. Oui, en temps de crise, la fréquentation augmente fortement.

Toujours concernant les aides, on peut comparer. S'il y a 80 millions d'euros pour l'État fédéral, aux Pays-Bas, ce sont 950 millions et en Espagne, 5 milliards. On voit qu'il y a une volonté d'aider les citoyens face à une crise d'une ampleur que l'on n'a jamais vue. On l'a encore dit tout à l'heure, la crise, on ne sait pas quand elle va s'arrêter et on ne mesure pas encore la catastrophe qui arrive.

En ce qui concerne les communes, vous avez voulu être positif en disant que seules 53 communes ont augmenté leurs taxes. Ce que vous oubliez de dire, c'est que des communes ont augmenté leurs taxes, mais des communes ont supprimé des services. Des communes ne remplacent pas une personne sur deux, une personne sur trois. Cela va au-delà d'une augmentation de taxes. La politique que vous menez aujourd'hui asphyxie les communes et pas qu'avec de nouvelles taxes. Là où on veut prendre un chemin différent et s'attaquer aux géants – des télécommunications, par exemple –, vous refusez l'autonomie des communes à pouvoir donner de l'oxygène au pouvoir d'achat des habitants.

Concernant le plan, vous avez dit que vous ne vouliez pas vous enfermer dans des plans. D'abord, j'ai cru que votre président de parti allait revenir de Chine avec un plan, puisque là, les plans fonctionnent apparemment bien. Plus sérieusement, l'idée n'est pas d'avoir un plan avec un nouveau nom à la mode et dire : « Nous avons créé un plan ». L'idée est d'avoir une direction, de savoir dans quoi nous voulons investir, surtout dans les besoins que nous avons, les besoins de la population. Aujourd'hui, ce que vous faites, c'est du saupoudrage d'argent public. S'il n'y a pas de plan et de vision, cela reste du saupoudrage, des cadeaux aux entreprises, qui parfois n'en ont même pas besoin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Monsieur Ministre-Président, pour vos compléments d'information. Merci à chacun pour les interventions respectives. Je trouve que le débat était de bonne facture.

En cinq minutes, je ne vais pas pouvoir dire grand-chose. J'ai compris que M. Hazée avait plutôt envie de débattre avec M. Bastin qu'avec moi, je lui laisserai cet honneur.

M. le Ministre-Président l'a dit, ce n'est qu'un échauffement, ne vous offusquez pas de ce que je vais amener dans ma réplique.

Premier élément par rapport au TEC, on fait passer les recettes propres de 10 à 14 % ; 86 % restent de l'argent public de la Région wallonne en direct. C'est bien logique, pas de souci. C'est l'objectif que l'on fixe à l'opérateur, à lui de le mettre en place, à lui aussi – on n'a pas dit le contraire – de faire attention à l'ensemble des publics cibles dont on a déjà pu débattre.

Monsieur Hazée, je n'ai pas trouvé sur la plateforme la réponse à la question écrite que vous avez évoquée concernant les 3 % de fraude. J'imagine que ce sont 3 % des recettes qui sont éludées via la fraude.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est le souvenir que j'avais, mais je ne l'ai pas vérifié aujourd'hui.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – D'accord, merci, mais cela veut dire que, même si l'on prend un taux de résilience de la fraude de 1,5 %, on a quasiment déjà fait un tiers du chemin pour arriver aux 14 % de recettes propres. On peut tous appeler chacun et chacune à un peu plus de civisme. Cela ferait rentrer de l'argent dans les caisses du TEC sans trop de difficultés.

Par contre, je ne vous ai pas entendu évoquer les autres éléments de la réforme en matière de transports en commun : 100 % de bus verts en 2045 – on pensera à vous inviter à l'inauguration de ces différents autobus –, augmentation du transport à la demande TEC et classique, meilleur ciblage des gabarits en zones rurales... Ce sont de bons éléments. On pourrait parfois

nous dire que l'on s'inspire trop de la Flandre, mais ici, on fait l'inverse, puisqu'en Flandre, ils peuvent maintenir un taux de recettes propres, mais aussi diminuer des lignes pour diminuer les dépenses. Ce n'est pas ce que l'on veut faire ; on ne veut pas supprimer des lignes. On réorganise les choses pour essayer de trouver un point d'équilibre entre les recettes et la qualité du service.

Par rapport au fait que cette majorité n'a pas réellement de plan sur lequel s'appuyer, je rappelle que chaque législature a eu son plan depuis 1999. Les ancêtres de mon mouvement en assument la responsabilité. Je ne lance pas une attaque ad hominem, c'est juste un constat. On le déplore à chaque législature depuis 1999. Certaines choses ont été bien faites, comme M. Collignon l'a rappelé, et il faut les souligner. J'essaie toujours d'avoir des propos nuancés et je reconnais qu'il ne faut pas tout jeter à la poubelle. Cependant, de manière globale, on peut reconnaître qu'il n'y a pas eu un basculement wallon structurel. Il n'y a pas eu de basculement en matière de croissance ni d'emploi. Il y a eu de bonnes choses, mais il n'y a pas eu un tournant structurel majeur.

Par rapport au dernier Plan de relance et à la dette, Monsieur Collignon, il y a effectivement eu le covid et la guerre en Ukraine, mais la Cour des comptes nous dit que cela n'explique que 50 % de l'augmentation de la dette. Le reste demeure la conséquence de vos choix politiques. Ce n'est pas une critique, mais un constat. Ce que veut faire notre majorité, encore une fois, ce n'est pas un grand plan, mais des réformes structurelles dans divers domaines qui permettent un basculement. Tout peut être amélioré ; il y a notamment parfois matière à améliorer la cohérence entre certaines réformes. C'est vrai, il faut le reconnaître. Cependant, notre volonté n'est pas de refaire un *masterplan*, mais d'avoir des réformes réellement basculantes.

Chacun est là pour amener sa vision de la société et c'est bien logique de faire passer ses messages, mais on peut tous admettre que la trajectoire fixée par notre Gouvernement est la bonne. Chacun ferait peut-être différemment, mais la trajectoire est la bonne. Elle est nécessaire. Ceux qui la critiquent aujourd'hui seront peut-être les premiers à s'en réjouir demain. Ainsi va la vie politique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie à mon tour le ministre-président pour ses éléments de réponse. Bien entendu, on peut avoir un certain nombre de divergences de vues, voire des divergences fondamentales, mais les éléments de réponse, quand ils sont fournis, éclairent les discussions et font progresser le débat.

Tout d'abord, en ce qui concerne la crise de l'énergie, je peux rejoindre l'idée d'éviter un

saupoudrage et une action massive et indiscriminée. Par contre, il y a une série de compétences régionales. Vous listez le menu en disant que ce serait bien de travailler sur les réseaux, la flexibilité et le stockage. Dans cette liste assez consensuelle, vous faites toujours attention de ne jamais prononcer le mot « renouvelable ». Je ne sais pas exactement quel est le tabou dogmatique derrière cela.

(Réaction d'un intervenant)

Au temps pour moi, parce que cela m'avait spécialement marqué lors de l'état de la Wallonie. Je m'excuse donc pour ma distraction aujourd'hui. Tant mieux si cet élément retrouve sa place bien légitime dans la liste.

Au-delà de cela, vous faites le menu de ce qui est possible, mais ensuite, que se passe-t-il ? Pour ce qui concerne ce volet, le conclave est le même que s'il avait eu lieu avant la guerre en Iran, c'est-à-dire une absence de toute mesure dans les leviers régionaux pour ce qui concerne les investissements dans les réseaux, le développement du renouvelable ou les économies d'énergie. Il n'y a aucun élément concret. Même là où vous dites que vous restez ouvert à des réflexions, il n'y a pas de provisions. Cela reste singulier. En tant que ministre du Budget, vous auriez pu garder une provision en épargne au cas où, en fin de compte, le Gouvernement devait estimer qu'il ne faut pas intervenir, mais il n'y a rien. Jusque fin décembre, vous êtes potentiellement à découvert.

Vous avez amené un scoop – c'est ainsi que je l'ai compris – sur une possible réflexion sur les limites de vitesse. Vous venez de le retirer rapidement, sans doute effrayé par l'audace que je vous prêtai.

Reste la contradiction principielle de l'augmentation du prix des bus, d'autant plus que celle-ci est assez importante. On se compare à la Flandre ou à la STIB, mais ce sont des régions d'une densité de population extrêmement différente où, par définition, la couverture territoriale du service public sera toujours moins onéreuse par usager qu'en Wallonie. Cela se trouve dans la réponse 565 d'avril 2025, Monsieur Jacob : le ministre me donnait ce chiffre en 2023 – c'est la dernière année mentionnée –, de 3,22 %. Il s'agit du pourcentage de la recette des voyageurs. Cela veut donc dire que, dans votre calcul, lorsque vous cherchez à passer de 10 à 14 % de la couverture du coût des voyageurs, et bien ce 3 % va nous amener de 10 à 10 et une fraction infinitésimale par rapport à l'effort que le Gouvernement demande.

Cependant, la conséquence aura un impact sévère pour les usagers et, probablement d'abord, pour les 18-25 ans, parce que j'ai été surpris par la charge extrêmement forte du ministre-président sur la quasi-gratuité. C'est un discours que le ministre Desquesnes avait tenu en début de législature et il l'avait clairement

modéré. Cela fait quelques mois qu'il n'en parlait plus, et on peut le comprendre. Avec l'augmentation majeure du minerval à l'université, et a fortiori dans les hautes écoles, on comprend qu'il se soit dit « Je vais éviter de donner l'impression que j'en rajoute une louche ». Cependant, manifestement, derrière les mots, c'est une des menaces qui plombe la perspective pour les usagers. À ce sujet, on veut jouer un peu les Ponce Pilate en veillant à ne pas se salir les mains, on va cacher cela en disant à l'OTW : « vous devez augmenter les tarifs, mais on vous laisse bien sagement choisir comment ». De telle sorte que le Gouvernement pourra dire, comme le ministre Desquesnes le répète à chaque commission, que l'OTW est géré par un conseil d'administration dont les administrateurs sont extérieurs au Gouvernement.

Dans les éléments relatifs aux réaffectations, j'ai été surpris de votre réponse sur les aidants proches et l'offre de répit. Finalement, ce n'est pas un effort du Gouvernement, c'est l'AViQ qui va devoir faire 1 million d'économies supplémentaires. C'est lourd parce que c'est déjà extrêmement serré aujourd'hui lorsque l'on voit déjà les conséquences très concrètes des moyens qui sont enlevés à l'AViQ par le Gouvernement.

En ce qui concerne le plan Bien-vieillir du Gouvernement, je peux tout à fait comprendre que le Gouvernement reporte la discussion à la création du groupe de travail. Ce qui m'a surpris, par contre, c'est que l'on soit informé de la notification du mois de juillet au mois d'avril. Dès lors, pendant huit mois, le Gouvernement n'était-il pas tout à fait sûr qu'il allait reporter ou qu'il allait peut-être décider quelque chose ? Et puis sans doute que le ministre Coppieters a dû perdre l'espoir d'une décision positive et a dû se résoudre à ce report acté.

Pour les crèches, j'ai bien noté qu'il s'agissait uniquement des crédits d'engagement, de telle sorte que les moyens nouveaux, outre la compensation au plan Marshall, dont les flux sont clairement identifiés, sont plutôt de l'ordre de 79 millions. C'est donc le choix politique du Gouvernement d'affecter au choix qu'il a retenu.

Pour le DNF, j'ai bien entendu que vous m'aviez renvoyé – et je le comprends – à la ministre en charge de l'Agriculture. Pour vous situer, elle annonçait trois recrutements. Or, il manque plus de 100 personnes au DNF. Cela laisse une idée de la désaffectation. Et si j'en parle ici, c'est pour que lorsqu'elle reviendra – parce que j'espère qu'elle viendra lors du conclave 2027 avec cet enjeu très préoccupant –, vous puissiez avoir une oreille ouverte – elle ne raconte pas que des bêtises – quand elle vous demandera des moyens supplémentaires pour les forces et les effectifs du DNF.

Sur les sous-utilisations, vous avez prolongé les éléments déjà proposés. J'entends que ce sont des décisions qui ont été prises lors du dernier Gouvernement. Cependant, cela reste étonnant que le 18 décembre, lorsque nous discutons du budget 2026 dans ce Parlement, on n'en dise pas un mot. Vous nous dites qu'il y a des décisions extrêmement importantes qui sont prises :

- 75 millions de factures commerciales – je vous crois bien évidemment – ;
- 240 millions du Plan de relance de la Wallonie qui sont optimisés dans leur calendrier – je n'en conteste absolument pas le fondement ;
- je laisse de côté l'IPP fédéral parce que là, c'est une moindre recette et c'est une mauvaise nouvelle, mais ce n'est pas le choix du Gouvernement.

Dès lors, on a là plus de 300 millions d'euros qui sont payés en 2025 et dont tout laissait penser qu'ils allaient devoir être payés à un moment donné. Lorsque nous avons notre débat budgétaire au Parlement le 18 décembre 2025, vous n'en dites pas un mot, alors que, sans doute, le lendemain ou quelques jours après, le Gouvernement allait effectuer ces paiements. Chacun appréciera cet élément de transparence qui n'a pas été donné. Sans doute pensiez-vous alors devoir payer ces factures en 2026. Cela signifie donc que ce montant-là ne devra plus être payé en 2026. Il y a donc une espèce de marge qui, d'une année à l'autre, se déporte. Nous devrons revenir sur ces éléments, vous le comprenez bien, sans doute pas aujourd'hui, mais dans les semaines qui viennent, lorsque nous aurons les travaux budgétaires dans leur complétude.

J'en termine avec la réforme fiscale. C'est un élément qui va continuer à nous diviser. Nous avons bien à l'esprit qu'il y avait quelque chose à faire par rapport aux prix de l'immobilier et nous avons toujours cherché à ne pas être manichéens, mais la manière dont le Gouvernement a travaillé dans la précipitation, sans évaluation ni plafonnement, a eu un impact sur les prix de l'immobilier absolument indéniable et a conduit à une facture dont on peut penser qu'une large partie n'a servi à rien, si ce n'est à enrichir les vendeurs de ces biens immobiliers. Ne parlons pas de l'impact du volet des droits de succession, qui a déjà été voté, mais dont l'opportunité reste pleinement interrogée. Nous y reviendrons encore, tant cela coule la barque budgétaire et le bilan d'ensemble du Gouvernement.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR

M. Christophe Collignon, PS

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Loïc Jacob, Les Engagés

M. Julien Liradelfo, PTB

Mme Christine Mauel, Présidente

Mme Christie Morreale, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|--------|--|
| AKT | AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons) |
| AOT | Autorité organisatrice du transport |
| APE | aide(s) à la promotion de l'emploi |
| AViQ | Agence pour une vie de qualité |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BFP | Bureau fédéral du Plan |
| BNP | Banque nationale de Paris |
| CORET | Conseil régional du Trésor |
| Costra | Comité stratégique du Service public de Wallonie |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| CSC | Confédération des syndicats chrétiens de Belgique |
| DNF | Département de la nature et des forêts |
| ETS2 | Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2) |
| FGTB | Fédération générale du travail de Belgique |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FN | Fabrique nationale |
| ICN | Institut des comptes nationaux |
| ING | Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux) |
| IPP | impôt des personnes physiques |
| IT | information technology (technologies de l'information) |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| OLO | obligation linéaire/lineaire obligatie |
| OTW | Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC) |
| PIB | produit intérieur brut |
| PIMPT | plan "Infrastructures et mobilité pour tous" |
| PNRR | Plan national pour la reprise et la résilience |
| PRW | Plan de relance de la Wallonie |
| RED | Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables) |
| RRF | Recovery and Resilience Facility (Facilité pour la reprise et la résilience) |
| RTE-T | Réseau transeuropéen de transport (programme de développement) |
| SEC | système européen de comptes économiques intégrés |
| SNCB | Société nationale des chemins de fer belges |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SONACA | Société nationale de construction aérospatiale |
| SPW | Service public de Wallonie |
| STIB | Société des transports intercommunaux de Bruxelles |
| SWCS | Société wallonne du crédit social |
| TEC | Société de transport en commun |
| UCM | Union des classes moyennes |
| UREBA | renovation énergétique des bâtiments (subventions) |